

**RESEAU NATIONAL DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS
(RNDDH)**

***Bilan de la Présidence de René
PREVAL en matière de droits humains
mai 2006 - mai 2011***

mai 2011

SOMMAIRE

	PAGE
INTRODUCTION	1
I. CONTEXTE POLITIQUE DU PAYS AU COURS DU MANDAT PRESIDENTIEL.....	2
1. Instabilité gouvernementale	2
II. ORGANISATION D'ELECTIONS AU COURS DU MANDAT DU PRESIDENT RENE PREVAL	6
1. Elections législatives partielles de 2006	6
2. Elections législatives partielles de 2009	6
3. Elections présidentielles et législatives de 2010	8
III. QUARANTE-HUITIEME (48^{EME}) LEGISLATURE	14
IV. DOCUMENTS VOTES ET RATIFIES PAR LE PARLEMENT	16
1. Accords	16
2. Conventions	17
3. Contrats de prêts	18
4. Traités et protocoles	19
5. Lois votées	19
V. DOCUMENTS EN ATTENTE	23
1. Projets de loi en attente	23
2. Propositions de lois en attente	24
VI. RETOUR D'ANCIENS PRESIDENTS	25
1. Jean Claude DUVALIER	25
2. Jean Bertrand Aristide	26
VII. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	27
1. Actions du BAFE contre la corruption et le blanchiment des avoirs	31
2. Corruption au niveau des municipalités	33
VIII. ESSOR D'UN GOUVERNEMENT DE COMMISSIONS	34
IX. JUSTICE	39

1. Réforme de la Justice	39
2. Modernisation du Parquet de Port-au-Prince	40
3. Conflits institutionnels	40
a. Conflit entre la Justice et la PNH	41
b. Conflit entre le Parquet de Port-au-Prince et la DCPJ	41
c. Conflit entre le Parquet de Port-au-Prince et Me Michel Casséus	42
d. Conflit entre le Parquet de Port-au-Prince et le Ministère de la Justice	42
e. Conflit entre le Parquet de Port-au-Prince et la PNH de Pétion-ville	43
f. Abus d'autorité du Parquet de Port-au-Prince	43
g. Conflit entre le Parlement et la PNH	43
4. Réintégration et nomination de Magistrats corrompus	44
X. SEANCES D'ASSISES CRIMINELLES AVEC ET SANS ASSISTANCE DE JURY	45
1. Libération d'individus impliqués dans des crimes Spectaculaires	46
XI. PRISONS	47
1. Mutineries et Evasions de prison	47
2. Prisonniers décédés	48
XII. SECURITE	49
1. Création de la CNDDR	49
2. Insécurité	49
3. Situation sécuritaire du pays au lendemain du séisme	51
4. Journalistes tués	51
5. Incendies des marchés publics	52
6. Personnes portées disparues	52
XIII. POLICE NATIONALE D'HAÏTI	53
1. Promotions	53
2. Arrestations	53
XIV. MISSION DES NATIONS-UNIES POUR LA STABILISATION EN HAÏTI (MINUSTAH)	54

1. Cas d'exploitation sexuelle	55
2. Cas de bastonnade	56
3. Décès d'agents de la MINUSTAH	56
XV. ECONOMIE	56
1. Coopération externe/promesses d'Aide internationale	56
XVI. BUDGETS DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI	58
XVII. DIPLOMATIE	61
XVIII. CREATION DE LA CIRH	61
XIX. ENVIRONNEMENT	62
1. Situation environnementale du pays	62
2. Catastrophes naturelles	62
XX. SANTE	63
XXI. EDUCATION	65
1. Interruption des activités scolaires dans des régions du pays	66
2. Coopération entre l'Etat haïtien et des pays amis	68
XXII. DROIT AU TRAVAIL	68
1. Liberté syndicale	68
XXIII. PRIVATISATION DES TELECOMMUNICATIONS S.A.	69
1. Conditions de travail à la Natcom	70
XXIV. PERSONNES A DEFICIENCES PHYSIQUES	71
XXV. BILAN EN INFRASTRUCTURES	71
COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS	72
1. Sur le plan politique	72
2. Sur le plan judiciaire	74
3. Sur le plan sécuritaire	76
4. Sur le plan socioéconomique	76
BIBLIOGRAPHIE	79

INTRODUCTION

Le 29 février 2004, à la faveur d'un soulèvement populaire et d'une insurrection armée, le Président Jean Bertrand ARISTIDE a dû abandonner le pouvoir et partir pour l'exil. Le 1^{er} mars 2004, le Président de la Cour de Cassation, Me Boniface ALEXANDRE prit les rennes du pays, conformément à l'article 149 de la Constitution de 1987 qui stipule :

En cas de vacance de la présidence de la république pour quelque cause que ce soit, le président de la cour cassation de la république ou, à son défaut, le vice-président de cette cour ou à défaut de celui-ci, le juge le plus ancien et ainsi de suite par ordre d'ancienneté, est investi provisoirement de la fonction de président de la république par l'assemblée nationale dûment convoquée par le premier ministre.

Le 9 mars 2004, un **Conseil de Sages** composé de sept (7) membres désigna le citoyen Gérard LATORTUE au Poste de Premier Ministre. Cette désignation a été confirmée par le Président Boniface ALEXANDRE par arrêté présidentiel publié dans le Moniteur du lundi 15 mars 2004. Le 17 mars de la même année, un gouvernement intérimaire dirigé par Gérard LATORTUE est mis en place avec pour mission principale d'organiser les élections générales crédibles, honnêtes et démocratiques sur l'ensemble du territoire national.

Le 7 février 2006, soit après deux (2) ans d'une transition faite de tergiversations, le **Conseil Electoral Provisoire** (CEP) réalise les élections présidentielles et législatives sur toute l'étendue du territoire national. Cinquante-quatre (54) candidats à la Présidence étaient en lice. Le Président René PREVAL, à l'époque candidat à la Présidence sous la bannière de la plateforme politique LESPWA est proclamé vainqueur au premier tour des élections à la suite de manifestations populaires violentes. Le 14 mai 2006, le nouveau président prête serment. Rapidement, un gouvernement est installé, après la ratification de l'énoncé de sa politique générale par le Parlement Haïtien, et dont les grandes lignes se résument comme suit :

- ✓ Construction d'un Etat moderne et renforcement des institutions démocratiques ;
- ✓ Amélioration de la sécurité ;
- ✓ Réforme de la Justice ;
- ✓ Reconquête de la souveraineté nationale ;

- ✓ Gestion responsable du cadre macro-économique et du processus budgétaire ;
- ✓ Relance de la production nationale ;
- ✓ Remise à niveau des infrastructures productives et des équipements de base ;
- ✓ Protection de l'environnement et assainissement des villes ;
- ✓ Développement des ressources humaines, notamment par la mise en œuvre du plan national d'éducation, de formation réajustée, de programmes adéquats de santé et d'hygiènes publiques ;
- ✓ Promotion de la culture haïtienne et valorisation du patrimoine national.

Aujourd'hui, *cinq* (5) ans après le mandat présidentiel, le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), interpellé par les questions de droits humains, considère qu'il est de son devoir de présenter la situation générale du pays au terme du mandat présidentiel soit de 2006 à 2011.

I. CONTEXTE POLITIQUE DU PAYS AU COURS DU MANDAT PRÉSIDENTIEL

1. Instabilité gouvernementale

Sur le plan politique, *trois* (3) différents gouvernements se sont succédé à la tête du pays. Il s'agit des gouvernements dirigés successivement par Jacques Edouard ALEXIS, de juin 2006 à septembre 2008, par Michèle Duvivier PIERRE-LOUIS, de septembre 2008 à octobre 2009 et par Jean Max BELLERIVE, d'octobre 2009, jusqu'à la fin du mandat présidentiel, au 14 mai 2011.

A l'avènement de René PREVAL à la présidence, la situation sécuritaire du pays s'était gravement dégradée. A **Port-au-Prince**, le chaos s'installait. Certaines régions de la capitale sont dites de non-droit. La population de **Port-au-Prince** est terrifiée par les exécutions sommaires en pleine rue, les enlèvements quotidiens des parents, d'amis, d'étudiants, d'écoliers, de fils et de filles, tirés avec violence de leur lit, séquestrés et victimes de viols collectifs. Ces enlèvements le plus souvent, malgré le versement de rançons importantes, en dollars américains, finissent en assassinats crapuleux.

Dès son arrivée au pouvoir en 2006, le Gouvernement PREVAL-ALEXIS avait promis de travailler au rétablissement d'un climat de sécurité en Haïti et à la réduction des prix des produits de première nécessité. En effet, lors de la présentation de sa politique générale par devant le Parlement, le Premier Ministre Jacques Edouard ALEXIS a affirmé que son Gouvernement s'est donné *deux* (2) grandes orientations échelonnées sur *cinq* (5) ans. Ces orientations consistent en la construction d'un Etat moderne et, la mise en place des conditions favorables à l'investissement privé en vue de la création de richesses et d'emplois durables au bénéfice de l'ensemble de la population, notamment des groupes les plus vulnérables.

Ces différentes promesses sont réitérées lors de la **Conférence Internationale sur le Développement Economique et Sociale d'Haïti**, réalisée le 25 juillet 2006, à **Port-au-Prince**, au **Caribe Convention Center**. Au cours de cette conférence, le Gouvernement PREVAL - ALEXIS a présenté un plan s'étalant sur *cinq* (5) ans et évalué à *sept milliards* (7.000.000.000) dollars américains dont le point focal est un **Programme d'Apaisement Social** (PAS) qui vise la création d'emplois à haute intensité de main d'œuvre, la réduction du coût de la vie, la relance de la production nationale, et du coup, de l'économie du pays. L'apaisement social, considéré par ce Gouvernement comme étant à court terme, devrait être suivi par un plan de refondation de l'Etat qui s'échelonnera sur le long terme.

Cependant, au cours des *deux* (2) premières années du Gouvernement PREVAL - ALEXIS, la situation socio-économique du pays s'est détériorée avec en arrière-plan le chômage et une phénoménale flambée des prix des produits de première nécessité qui ont débouché sur l'éclatement social. En effet, en raison du non respect de toutes les promesses faites par le Gouvernement PREVAL - ALEXIS lors de l'énoncé de sa politique générale par devant la 48^{ème} législature, il était constamment menacé de censure par le Parlement. En date du 28 février 2008, la **Chambre des Députés** a interpellé le Chef du Gouvernement. Cette séance d'interpellation, déroulée dans un climat bon enfant, s'est soldée par un vote de confiance, soit, *soixante-trois* (63) voix pour le maintien de Jacques Edouard ALEXIS à la tête du Gouvernement, *huit* (8) voix pour son renvoi et *treize* (13) abstentions.

Par la suite et toujours en raison de la hausse des prix de première nécessité, du 3 au 11 avril 2008, plusieurs manifestations violentes se sont éclatées un peu partout dans le pays. Les revendications sont les suivantes :

- ✓ Réduction des prix des produits de première nécessité,
- ✓ Accès à l'alimentation,

- ✓ Démission du gouvernement,
- ✓ Départ de la **Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti** (MINUSTAH).

Ces manifestations se sont soldées par le décès d'au moins *neuf* (9) personnes parmi lesquelles *cinq* (5) agents de la PNH, dont un agent de l'**Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre** (UDMO). De plus, *deux cent soixante-neuf* (269) personnes au moins, sont blessées par balles ou à l'arme blanche dont *vingt-sept* (27) aux **Cayes**, *dix* (10) à **Jacmel**, *huit* (8) à **Petit-Goave**, *quatre* (4) aux **Gonaïves** et *deux cent vingt* (220) à **Port-au-Prince**. Au moins *quinze* (15) agents de la MINUSTAH sont blessés et au moins *une* (1) femme est violée.

Les pertes matérielles sont aussi lourdes. Au moins *dix* (10) véhicules incendiés, *cent cinquante* (150) autres sont endommagés dont des camions transportant des marchandises à l'occasion, pillés et incendiés. *Trois cent vingt* (320) bâtiments sont aussi attaqués par les manifestants dont *dix* (10) bâtiments publics et *vingt-deux* (22) pompes à essence à **Port-au-Prince**. Plusieurs bâtiments abritant des supermarchés ont aussi été attaqués. Des marchands ambulants, des détaillants et des gargotières sont dépouillés de leurs avoirs.

Dans tout le pays, c'est la pagaille. Pour calmer les ardeurs de la population, la seule sortie de crise possible était le limogeage du Premier Ministre Jacques Edouard ALEXIS. Un ultimatum est lancé au Premier Ministre le 9 avril 2008 par un groupe de *seize* (16) Sénateurs et selon lequel, il devait présenter sa démission à la tête du Gouvernement. Le 12 avril 2008, les parlementaires ont octroyé un vote de censure aux membres du Cabinet Ministériel accompagné du Premier Ministre Jacques Edouard ALEXIS, avec *seize* (16) voix pour et *une* (1) abstention.

Les citoyens Pierre Ericq PIERRE et Robert MANUEL sont désignés tour à tour comme Premier Ministre par le Président René PREVAL, respectivement les 27 avril et 25 mai 2008. La candidature de Pierre Ericq PIERRE est rejetée le 12 mai 2008 pour des raisons techniques liées à son état civil alors que celle de Robert MANUEL a, en date du 12 juin 2008, été repoussée, en raison du fait qu'il n'ait pas résidé dans le pays pendant les *cinq* (5) dernières années, ce, conformément à la Constitution. Conséquemment, *quatre* (4) mois sont passés au cours desquels le pays était dirigé par un gouvernement démissionnaire.

Le 23 juin 2008, le Président René PREVAL a désigné Madame Michèle Duvivier PIERRE-LOUIS pour remplacer le premier Ministre Jacques Edouard ALEXIS à la tête du Gouvernement. Cette désignation a suscité des réactions controversées

dont la plupart portait sur la moralité de la candidate en raison de son orientation sexuelle. Toutefois, son choix a été ratifié sur fonds de marchandage politique. Des Sénateurs subordonnaient leur vote non pas à leur conviction liée à la présentation de la politique générale de la citoyenne mais à la promesse de postes en faveur de leur parti politique. Les 18 et 31 juillet 2008, la **Chambre des Députés** et le **Sénat** ont ratifié le choix de Michèle Duvivier PIERRE-LOUIS au poste de Premier Ministre.

Lors de la présentation de sa politique générale, Madame PIERRE LOUIS avait promis de faire du **Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP)**, finalisé en novembre 2007 et validé par le gouvernement sortant d'alors, sa référence pour la relance de la production agricole nationale, les infrastructures, l'énergie, le tourisme et l'environnement d'une part, l'éducation, la santé, la justice et la sécurité, d'autre part.

Entre août et septembre 2008, *quatre* (4) cyclones ont ravagé **Haïti**. Il s'agit des tempêtes tropicales **Hanna, Ike, Fay** et **Gustave**. Ces tempêtes tropicales ont porté le Gouvernement à présenter au Parlement Haïtien un **Projet de Loi portant sur l'Etat d'Urgence**. En date du 9 septembre 2008, le projet de loi est adopté par le corps législatif accordant pleins pouvoirs à l'Exécutif qui, en période de crise, est autorisé à engager des dépenses du fonds public, exemptes, en de telles circonstances, des procédures liées aux passations de marché, en temps normal.

A la faveur de cette loi, le montant tiré au projet **Petro-caribe**, estimé à *cent quatre vingt dix sept millions* (197.000.000) dollars américains, est détourné et réaffecté aux dépenses pour réparer les dommages causés par les tempêtes. Cependant, les impacts de ces dépenses sur la population frappée par les tempêtes n'ont pas été visibles. Au contraire, l'impression était que la situation socio-économique périclitait. Le 17 mars 2009, la **Chambre des Députés** a organisé une séance de questionnement avec la première Ministre Michèle Duvivier PIERRE-LOUIS sur la gestion des fonds d'urgence. Cette séance s'est terminée dans le désordre.

Le 30 octobre 2009, la Première Ministre Michèle Duvivier PIERRE-LOUIS est interpellée par le Sénat de la République pour donner les détails de la gestion faite par son Gouvernement des fonds d'urgence. A l'issue de cette séance d'interpellation, le Sénat a voté une motion de censure au motif d'incompétence du Gouvernement à adresser les différents problèmes socio-économiques auxquels fait face le pays. Le Ministre de la **Planification et de la Coopération Externe**, Jean Max BELLERIVE, est rapidement désigné par le Président de la République pour remplacer Madame Duvivier PIERRE-LOUIS au poste de Premier Ministre.

II. ORGANISATION D'ELECTIONS AU COURS DU MANDAT DU PRESIDENT RENE PREVAL

1. Elections législatives partielles de 2006

Le **Conseil Electoral Provisoire** (CEP) dirigé par Max MATHURIN a organisé le premier tour des élections législatives et présidentielles, le 7 février 2006. Ces élections ont abouti à l'élection de René PREVAL à la Magistrature Suprême de l'Etat. Le 21 avril 2006, le second tour des élections législatives est réalisé. Le 3 décembre 2006, les élections pour les collectivités territoriales sont organisées par ce même CEP. Cependant, ces élections sont perturbées dans *vingt-cinq* (25) communes du pays. Conséquemment, elles sont reprises le 25 avril 2007.

2. Elections législatives partielles de 2009

Le mandat du tiers du Sénat étant arrivé à terme le dernier dimanche du mois d'octobre 2007, les élections pour le remplacement du Tiers du Sénat devaient être organisées. Dans la foulée, une dissension éclate entre les membres du CEP. Des allégations de corruption circulent. Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**, Me Claudy GASSANT convoque *trois* (3) des Conseillers Electoraux dont le Président Max MATHURIN. L'Exécutif a profité de la discorde qui ronge le CEP pour entamer les consultations auprès des partis politiques et des organisations de la Société Civile en vue de former un nouveau CEP.

Par arrêté présidentiel en date du 11 décembre 2007, le CEP dirigé par Max MATHURIN est révoqué. Le lendemain, soit le 12 décembre de la même année, un nouveau CEP composé de *neuf* (9) membres est installé. Les membres de ce nouveau CEP répondent aux noms de :

1. Frantz Gérard S. VERRET, président ;
2. Rodol PIERRE, vice-président ;
3. Léonel D. RAPHAËL, secrétaire Général ;
4. Gaillot DORSAINVIL, trésorier ;
5. Laurette CROYANCE, Conseillère
6. Ginette CHERUBIN, Conseillère ;
7. Jacques BELZIN, Conseiller ;

8. Fritz ROSEME, Conseiller ;
9. François JASMIN, Conseiller.

Ce nouveau CEP devait organiser les élections pour renouveler le tiers du Sénat et mettre en place les assemblées territoriales.

Après plusieurs attermolements, le 19 avril 2009, le premier tour des élections législatives partielles est organisé sur tout le territoire national. *Cent cinq* (105) candidats se sont inscrits à la course. *Vingt-six* (26) d'entre eux sont écartés par le CEP pour des raisons diverses dont entre autres, le non-respect des prescrits de la Loi électorale. Ces élections sont entachées d'irrégularités et de violences notamment dans les départements de l'**Ouest**, du **Nord-est** et du **Centre**.

En effet, des cas de fraude et de violence sont perpétrés dans le département du Centre par les candidats Willot JOSEPH, Grégory CHEVRY, Rubens SAINT GERMAIN et Adher MARCELIN, qui se sont respectivement portés candidats sous les bannières des partis politiques UCCADE, FUSION DES SOCIO-DEMOCRATES, LAA et LESPWA. Compte tenu de la gravité de ces actes de fraude et de violence, le CEP a décidé d'annuler le scrutin pour ce département. Ces candidats sont sanctionnés et interdits de participation aux prochaines joutes électorales, ce, conformément à la Loi électorale mais, le scrutin qui devait être repris dans ce département ne l'a pas été, dans le délai imparti.

Le 21 juin 2009, le second tour des élections s'est déroulé dans *neuf* (9) départements géographiques du pays. Des actes de violence sont perpétrés au jour du scrutin et se sont soldés par le décès d'au moins *une* (1) personne, à **Jérémie**, chef-lieu du département de la **Grand'Anse**.

Les résultats du second tour publiés par le CEP ont soulevé des contestations tant au sein du CEP qu'en celui de la classe politique. En effet, le vice-président du CEP, Rodol PIERRE, à travers une lettre ouverte datée du 20 juillet 2009, adressée au Président du CEP Frantz Gérard VERRET, accuse ses collègues conseillers dont le président lui-même, de falsification des résultats au profit des Candidats du parti politique LESPWA notamment, dans les départements du **Sud** et de l'**Artibonite**. Les interventions intempestives du vice-président dans la presse contre les agissements des conseillers, ont envenimé la situation politique et, les griefs de la population ainsi que de la classe politique, envers le CEP se sont exacerbés.

3. Elections présidentielles et législatives de 2010

Le 16 octobre 2009, l'Exécutif a, par arrêté présidentiel, créé un nouveau CEP qui, en fait, est le replâtrage de l'ancien, avec l'introduction de *cinq* (5) nouveaux membres. La mission de ce CEP est la réalisation des élections législatives partielles pour le renouvellement du second tiers du **Sénat** et l'élection de la **Chambre des Députés**. Ces joutes électorales sont prévues pour le 28 février 2010. Cependant, ce CEP est contesté en raison des méthodes utilisées par l'Exécutif pour sa mise en place. En effet, les secteurs habituellement consultés pour la création des CEP sont ignorés par l'Exécutif. De plus, il est reproché à ce CEP d'être dépendant par rapport au pouvoir en place.

D'entrée de jeu, le CEP confirme ces rumeurs. Dans le cadre de l'enregistrement, des partis politiques reconnus, tels que FANMI LAVALAS, UNION, habitués aux compétitions électorales, sont écartés de la course. De plus, le CEP a enregistré, en violation de la Loi, la plateforme politique INITE, alors qu'il y avait déjà un parti politique enregistré sous cette dénomination.

Le séisme du 12 janvier 2010 a contraint le CEP à reporter les élections prévues pour le 28 février 2010, à une date ultérieure. Conséquemment, le Président de la République a prorogé et élargi le mandat de cet organisme électoral.

Le 9 juillet 2008, une loi électorale est votée par le Parlement. En mai 2010, le Parlement a voté une Loi portant amendement de la Loi électorale du 9 juillet 2008 dans laquelle, il est permis au Président de la République de proroger son mandat jusqu'au 14 mai 2011. Il convient de rappeler que le Président de la République qui est monté au pouvoir le 14 mai 2006, a toujours manifesté sa volonté de régulariser l'échéance constitutionnelle et de laisser le pouvoir le 7 février 2011.

Par arrêté présidentiel en date du 24 juin 2010, le nouveau CEP est chargé par l'Exécutif de réaliser les élections présidentielles et législatives partielles.

Au cours de la période allant du 29 juillet au 7 août 2010, les dépôts de candidature sont faits par *trente-quatre* (34) aspirants à la Magistrature Suprême de l'Etat. Après traitement des dossiers par le CEP, *dix-neuf* (19) candidats sont agréés. Cependant, en raison du caractère critique de la situation du pays, nombreux sont ceux qui pensaient que les élections ne pouvaient avoir lieu. Conséquemment, le président de la République a sollicité de l'**Organisation des Nations-Unies** (ONU) l'envoi d'une équipe d'experts en vue d'analyser la faisabilité des élections dans le pays. Après étude réalisée en avril 2010, ces experts ont conclu, contrairement à l'avis de nombreux secteurs

de la vie nationale, que les élections peuvent avoir lieu à la fin de l'année en cours. Le 29 juin 2010, le Président de la République, par un arrêté présidentiel, a convoqué le peuple haïtien en ses comices pour élire le 28 novembre 2010 un nouveau président, renouveler le second tiers du **Sénat** et la **Chambre des Députés**.

Le processus d'agrément des candidats à la présidence est fait dans l'opacité la plus totale. Les mêmes documents présentés par des candidats différents sont acceptés ou non par le CEP, selon ses caprices. De plus, le 3 août 2010, le CEP autorise les candidats anciens gestionnaires de deniers publics, à soumettre en guise de décharge, seulement le rapport favorable de la **Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif** (CSC/CA) pour être autorisés à prendre part aux élections, ce, dans le mépris total des prescrits de la Constitution en vigueur.

Au total, *dix-neuf* (19) candidats à la **Présidence**, *quatre vingt seize* (96) au **Sénat** et *huit cent vingt sept* (827) à la **Députation** sont invités à prendre part, par le CEP, à la course électorale. Cependant, parmi ces candidats, plusieurs sont l'objet de poursuites judiciaires, pour association de malfaiteurs, incendie et pyromanie, massacre de la Scierie, évasion de prison en date du 19 février 2005, trafic illicite de stupéfiants, viol, vol de véhicule, etc. Certains d'entre eux ont été mis en détention préventive puis relâchés sans jugement. D'autres sont pointés du doigt par la population qui leur reproche la perpétration d'actes de corruption au sein de la 48^{ème} législature. Ils ont aussi à leur disposition des matériels qui leur ont été confiés en raison de leur position de Sénateur ou de Député, et continuent à les utiliser en vue de mener campagne.

La campagne électorale est lancée le 27 septembre 2010 et dure *deux* (2) mois. Cependant, des candidats à la Députation, au Sénat, à la Présidence ont entamé leur campagne bien avant cette date. De plus, dans divers endroits du pays, des actes de violence sont enregistrés au cours desquels au moins *deux* (2) personnes ont perdu la vie à **Beaumont**, dans le département de la **Grand'Anse**. Plusieurs personnes dont des candidats ont fait état de distribution d'armes à feu à des partisans et sympathisants de la plateforme présidentielle INITE, en vue de gagner les urnes par la violence. Toutefois, la PNH et l'appareil judiciaire sont restés passifs face à ces rumeurs et à la recrudescence des actes de violence dans le pays. De plus, à l'approche des joutes électorales, des transferts inexplicables sont opérés dans les institutions policière et judiciaire.

Au cours du mois de septembre 2010, le CEP a décidé de mettre en place les **Centres d'Opération et de Vérification** (COV) appelés à recevoir les déclarations de perte des cartes d'identification nationale et à autoriser les potentiels électeurs à voter dans d'autres centres de vote, ce, pour leur faciliter

la tâche et contourner le fait qu'ils soient localisés dans des zones autres que leur lieu de résidence habituelle. Cette structure, qui coûte plusieurs millions de dollars américains à l'Etat haïtien, était chargée de mettre en œuvre le travail de l'**Office National d'Identification** (ONI). Les COV s'avèreront non nécessaires d'autant plus qu'ils n'ont pu faire le travail pour lequel ils sont créés. **Il aurait mieux valu à l'Etat haïtien d'appuyer l'ONI dans la réalisation de ses tâches.**

Le 20 octobre 2010, une épidémie de choléra s'est déclarée. Plusieurs centaines de personnes ont perdu la vie. Face à la propagation de cette épidémie, des voix se sont élevées contre la tenue du scrutin du 28 novembre. De plus, le samedi 20 novembre 2010, *quatre* (4) candidats, savoir, Josette BIJOUX, Gérard BLOT, Garaudy LAGUERRE et Wilson JEUDY, ont demandé le report des élections prévues pour le 28 novembre 2010, en raison de l'épidémie de choléra. Leur proposition n'a pas été retenue.

Le 28 novembre 2010, les élections présidentielles et législatives partielles se sont tenues sur tout le territoire national. Ces élections sont émaillées d'irrégularités, de fraudes massives, de violences. Les centres de vote ne sont pas indiqués, l'heure d'ouverture des bureaux n'est pas respectée, la liste électorale partielle n'est pas affichée, les matériels sensibles de vote sont reçus tardivement par les responsables des centres de vote, le secret du vote n'est pas assuré. De plus, des actes de violences sont répertoriés un peu partout dans le pays.

Des élus locaux, des juges, des membres des bureaux de vote, des superviseurs des bureaux de vote, des responsables des **Bureaux Electoraux Communaux** (BEC) et des **Bureaux Electoraux Départementaux** (BED) sont impliqués dans les nombreux cas de fraudes et de violence, perpétrés, en majorité, au profit de la plateforme présidentielle INITE. A mi-journée du scrutin, des candidats se sont regroupés pour exiger l'annulation immédiate des élections en raison de ces cas de fraudes et de violence. Cependant, au fur et à mesure que la tendance du vote se faisait connaître, les candidats favoris se sont démarqués du groupe.

Le 7 décembre 2010, le CEP a publié les résultats préliminaires des élections du 28 novembre 2010. Des manifestations violentes ont éclaté dans plusieurs régions du pays notamment aux **Cayes**, à **Port-au-Prince**. Ces violences ont provoqué le décès d'au moins *deux* (2) personnes, l'incendie de plusieurs institutions privées et publiques, des attaques armées suivies de scènes de pillage, orientées contre certains bâtiments.

La communauté internationale dont les **Etats-Unis d'Amérique**, la **France**, le **Canada**, des institutions internationales telles que l'**Union Européenne** (UE),

l'**Organisation des Nations-Unies** (ONU), des organisations nationales d'observation électorale ont émis des réserves quant à la validité de ces résultats.

Plusieurs propositions sont faites dans le but de résoudre les problèmes nés de la publication des résultats préliminaires. Cependant, celle qui sera retenue a émané de l'Exécutif. En effet, le Président de la République René PREVAL, a signé un accord avec l'**Organisation des Etats Américains** (OEA) pour l'envoi d'une mission d'experts dont la tâche consistait à vérifier les procès-verbaux pour les présidentielles au **Centre de Tabulation des Votes** (CTV).

Parallèlement, au cours du mois de décembre 2010, des candidats en ballottage favorable sous les bannières des partis politiques de l'opposition, leurs partisans et sympathisants, sont poursuivis par l'appareil judiciaire pour association de malfaiteurs, tentative d'incendie, etc., sous prétexte qu'ils sont les principaux responsables des actes de violence enregistrés après la publication des résultats préliminaires.

Le 13 janvier 2011, la Mission d'Experts a remis son rapport à l'Exécutif. La principale recommandation insérée dans ce rapport porte sur la rétrogradation du Candidat à la Présidence sous la bannière de la plateforme INITE, Jude CELESTIN en troisième position. Le respect de cette recommandation placerait Michel Joseph MARTELLY en seconde position, après Mirlande Hyppolite MANIGAT.

Le 30 janvier 2011, la Secrétaire d'Etat Américain Hillary CLINTON a réalisé une courte visite en Haïti au cours de laquelle, elle a rencontré les *trois* (3) candidats à la présidence donnés favoris par les résultats préliminaires, savoir, Mirlande Hyppolite MANIGAT, Michel Joseph MARTELLY et Jude CELESTIN, qui se sont présentés à la course électorale sous les bannières respectives du parti politique **Rassemblement des Démocrates Nationaux Progressistes** (RDNP), de la plateforme REPONS PEYIZAN et de la plateforme présidentielle INITE.

Trois (3) semaines après la remise de ce rapport à l'Exécutif, soit le 2 février 2011, les résultats définitifs du premier tour des élections sont publiés par le CEP. Selon ces résultats, *vingt* (20) candidats à la **Députation** sont élus dès le premier tour ; *cent cinquante-quatre* (154) sont autorisés à prendre part au second tour ; *quatre* (4) candidats au **Sénat** sont élus dès le premier tour et *quatorze* (14) doivent se présenter au second tour ; Mirlande Hyppolite MANIGAT et Michel Joseph MARTELLY doivent s'affronter au second tour.

Toutefois, il est reproché à cette **Mission d'Experts** de n'avoir pris en compte, sur la base de l'accord qui le liait à l'Exécutif, que les procès-verbaux relatifs

aux présidentielles alors que les actes de fraude et de violence enregistrés concernaient aussi les candidats à la **Députation** et au **Sénat**.

La date du 20 mars 2011 est retenue par le CEP pour la réalisation du second tour des élections présidentielles et législatives partielles.

La campagne est déclarée ouverte par le CEP le 17 février 2011 et a duré *un* (1) mois, soit du 17 février au 18 mars 2011. Cette campagne, à l'instar de celle ayant précédé le premier tour des élections, est aussi marquée par des actes de violence. Au moins *trois* (3) individus sont arrêtés alors qu'ils collaient des affiches au profit de la candidate à la Présidence du RDNP pour être exécutés par des policiers affectés au Commissariat de **Port-au-Prince**. Des rassemblements organisés par la candidate Mirlande Hyppolite MANIGAT sont violemment perturbés par des partisans et sympathisants du candidat à la Présidence, Michel Joseph MARTELLY, notamment, à **Mirebalais**, au **Cap-Haïtien**, à la **Croix des Bouquets**, à **Port-au-Prince**, etc.

Parallèlement, des candidats à la **Députation** et au **Sénat** dans les départements du **Centre**, du **Nord-est**, du **Nord-Ouest**, du **Nord**, de l'**Artibonite**, etc. ont instauré un climat de terreur, à la veille du scrutin du 20 mars 2011 dans le but évident d'effrayer la population et de gagner les élections par n'importe quel moyen.

Le 20 mars 2011, le second tour des élections présidentielles et législatives partielles s'est tenu dans le pays. Contrairement au premier tour des élections, des améliorations notables sont portées tant au niveau de l'organisation des élections qu'au niveau du personnel électoral. De plus, les actes de fraude, d'irrégularité et de violence sont de beaucoup, amenuisés.

Le 4 avril 2011, les résultats partiels de ces joutes électorales sont publiés. Ces résultats ont vraisemblablement reflété la réalité du vote du 20 mars 2011 car les électeurs qui avaient fait le déplacement ont accueilli ces résultats avec satisfaction.

La phase de contestation est ensuite ouverte. La candidate Mirlande Hyppolite MANIGAT n'ayant introduit aucune action en contestation, le candidat Michel Joseph MARTELLY est considéré vainqueur. Cependant, plusieurs contestations sont enregistrées au niveau de la **Députation** et des **Sénatoriales**. Parallèlement à une montée des actes de violence, des manifestations spontanées sont enregistrées dans certaines régions du pays. Des candidats à la **Députation** qui ne sont pas donnés favoris par le CEP, ont mobilisé leurs partisans pour porter les **Bureaux du Contentieux Electoral Départemental** (BCED) et le **Bureau du Contentieux Electoral National** (BCEN) à rendre des décisions en leur faveur. Des personnes sont tuées, d'autres sont blessées. Des

routes sont coupées à la circulation, des véhicules sont incendiés, des partisans d'autres candidats sont obligés de prendre le maquis, des stations de radio appartenant à des candidats sont soit attaquées, soit incendiées, notamment, dans les départements du **Centre**, de l'**Ouest**, du **Nord-Ouest**, etc.

Le 20 avril 2011, après plusieurs reports, le CEP a publié les résultats définitifs du second tour des élections, consacrant la victoire de la majorité des candidats au Parlement qui se sont présentés aux élections sous la bannière de la plateforme présidentielle INITE et qui ont introduit une action en contestation. Ces résultats sont contestés par les candidats et leurs sympathisants, la communauté internationale, les organisations d'observation électorale. Le PRESIDENT élu Joseph Michel MARTELLY a estimé que le CEP a manipulé les résultats au profit des *dix-neuf* (19) élus de la plateforme INITE concernés dont *deux* (2) Sénateurs et *dix-sept* (17) Députés et réclame une commission internationale en vue de vérifier les résultats.

Les élus du premier tour des élections du 28 novembre 2010 et ceux du 20 mars 2011 ont reçu du CEP leur certificat d'élection alors que parallèlement, les résultats définitifs sont communiqués au Président de la République, sans les noms des *dix-neuf* (19) candidats de la plateforme INITE concernés par cette crise.

Une **Commission de Vérification** des procès-verbaux des résultats du 20 avril a été créée par la mission OEA/CARICOM et a réalisé les vérifications au Centre de **Tabulation des Votes**. Le 28 avril 2011, la commission a remis son rapport au Premier Ministre, Jean Max BELLERIVE pour les suites nécessaires. Dans ce rapport, il est demandé au CEP de maintenir les résultats préliminaires qui reflètent au mieux la volonté des électeurs qui, le 20 mars 2011, ont consenti le déplacement.

Un **Bureau du Contentieux Electoral National** (BCEN) spécial, composé de Laurette CROYANCE, Ribel PIERRE, Anténor GUERRIER, de *deux* (2) greffiers et de *deux* (2) avocats, est en outre, mis en place en vue de réviser les procès-verbaux et les requêtes des avocats, introduites en faveur des candidats concernés. Le BCEN spécial a acheminé les décisions relatives à cette vérification au CEP aux fins de publication. Le 10 mai 2011, tard dans la soirée, le CEP a publié les résultats selon lesquels *trois* (3) sur *dix sept* (17) des députés contestés sont maintenus. La Mission conjointe OEA/CARICOM, **l'Organisation des Nations-Unies** (ONU), les organisations d'observation nationale, certains pays dits amis d'Haïti dont les **Etats-Unis** ont contesté la procédure utilisée par le CEP qui a abouti au maintien des résultats en faveur de ces *trois* (3) candidats, tous issus de la plateforme INITE, au poste de Député. Conséquemment, la communauté internationale enjoint le CEP à

respecter les conclusions du rapport de la mission OEA / CARICOM, en retournant aux résultats préliminaires.

Il convient cependant de souligner que d'une part, les résultats du second tour des élections ont donné lieu à des allégations de corruption impliquant plusieurs Conseillers Electoraux et que d'autre part, le Président René PREVAL n'a pas procédé à la publication des résultats avant son départ du pouvoir.

Pour des raisons de fraude massive et de violence, le second tour des élections législatives pour le poste de **Députés** est annulé dans les circonscriptions de **Fonds-Verrettes / Ganthier, Verrettes** et **La Vallée de Jacmel**. La campagne électorale est déclarée ouverte pour ces *quatre* (4) circonscriptions, le 9 mai pour prendre fin le 27 mai dans ces circonscriptions. Ces élections seront reprises le 29 mai 2011.

III. QUARANTE-HUITIEME (48^{EME}) LEGISLATURE

Les parlementaires de la 48^{ème} Législature se sont, tout au cours de leur mandat, immiscés dans des dossiers ne relevant pas de leur compétence comme : le traitement du dossier de la **SOCA BANK** par la **Banque Centrale**, le dossier mettant aux prises la **Banque Nationale de Crédit** (BNC) à un citoyen du **Nord**, le conflit entre la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) et le Juge instructeur Napela SAINTIL. De plus, les parlementaires ont passé leur temps à s'entredéchirer, provoquant ainsi plusieurs scandales, au lieu de se consacrer à leur mission qui consiste à contrôler le travail du Gouvernement et à faire des lois.

- Le 31 juillet 2007, le Ministre de la **Culture et de la Communication** Daniel ELIE a écopé d'une motion de censure en raison de gabegie administrative et présomption de détournement de fonds, selon les Députés. Cependant, le motif réel de cette destitution est le refus du Ministre de partager avec les Députés de la 48^{ème} législature un montant de *cent millions* (100.000.000) gourdes, prévu pour les festivités carnavalesques dans les *dix* (10) départements géographiques du pays. Les Députés auraient pensé que c'est à eux qu'il reviendrait de procéder à la distribution de cet argent dans leur circonscription respective.
- Le Sénateur Jean Gabriel FORTUNE accuse des parlementaires d'être trempés dans des cas de corruption, de trafic de drogue et de trafic de visa portant ainsi le grand corps à former une commission d'enquête composée des Sénateurs Edmonde Supplice BEAUZILE, Yvon BUISSERETH

et François Fouchard BERGOME des départements du **Centre**, du **Sud** et de l'**Artibonite** respectivement.

- Le 4 septembre 2007, un navire a fait naufrage au large de **Tiburon** au moment du débarquement d'une cargaison de drogue. Le Président du Sénat, Joseph LAMBERT, est pointé du doigt comme étant le propriétaire de ce navire. Dans la cadre de cette affaire, *douze* (12) individus, ayant en leur possession, une forte quantité de drogue, sont mis aux arrêts.
- En juillet 2007, l'Exécutif a présenté au Parlement, le budget rectificatif 2006 – 2007 pour être soumis au vote. Les parlementaires ont conditionné leur vote à une gratification qui a dû leur être offerte par l'Exécutif.
- *Quarante-neuf* (49) **Députés** et *cinq* (5) **Sénateurs** de la 48^{ème} Législature sont cités parmi les personnalités ayant accepté des pots de vin de l'ONA, placé alors sous la direction de Sandro JOSEPH.
- En 2008, suite à l'élection du Sénateur Rudolph Henry BOULOS au poste de vice-président du Sénat de la République, le Sénateur du **Sud**, Gabriel FORTUNE a dénoncé la double nationalité de plusieurs Sénateurs dont Rudolph BOULOS. Une commission devant enquêter sur la double nationalité des Sénateurs est créée. Le rapport de la commission assorti de conclusions selon lesquelles les Sénateurs Rudolph BOULOS et Ultimo COMPERE sont des citoyens américains, a été rendu.

Bien avant la publication des conclusions du rapport, le Sénateur Ultimo COMPERE a laissé **Haïti** pour son pays de citoyenneté en transitant par la **République Dominicaine**. Rudolph Henry BOULOS, pour sa part, a remis sa démission quelques heures après la Résolution prise par le **Sénat**, consacrant sa radiation au sein du grand corps.

Parallèlement, la **Chambre des Députés** a aussi créé une commission investie des mêmes responsabilités que la commission du Sénat, pour enquêter sur la nationalité des Députés. Le Député de la circonscription **Anse à Galets / Pointe à Raquette**, Elou Fleuriné SAINT-LOUIS, de nationalité américaine, n'a pas attendu les conclusions du rapport pour se rendre chez lui, aux **Etats-Unis**, en raison de la précarité de sa santé. Il en a profité pour présenter sa démission à la **Chambre des Députés** parce qu'il était, selon toute vraisemblance, dans l'incapacité de reprendre ses fonctions.

- Le Pouvoir Exécutif, au lendemain du séisme du 12 janvier 2010, a présenté au Parlement haïtien, un projet de loi portant modification de la Loi du 9 septembre 2008 sur l'état d'urgence. Le 13 avril 2010, ce projet de loi est soumis au Sénat cependant, faute de quorum, il n'y a pas eu de vote. Dans l'intervalle, des tractations de toutes sortes ont eu lieu. Le 16 avril de la même année, le Sénat approuve le projet de loi par *treize* (13) voix pour, une voix contre et *deux* (2) abstentions. *Trois* (3) Sénateurs auraient été monnayés en échange de leur participation et de leur vote. Les montants qui auraient été reçus par les Sénateurs, varient de *trois millions* (3.000.000) gourdes à *quarante mille* (40.000) dollars américains.

IV. DOCUMENTS VOTES ET RATIFIES PAR LE PARLEMENT

De mai 2006 à mai 2010, la 48^{ème} législature a ratifié *douze* (12) accords, *dix-sept* (17) conventions, *sept* (7) contrats de prêts et *deux* (2) traités. Le Parlement a aussi voté *trente-huit* (38) lois. *Treize* (13) projets de lois et *vingt-deux* (22) propositions de lois sont en attente. Les tableaux suivants présentent les informations relatives au travail de la 48^{ème} législature¹.

1. Accords

No.	Titre du Document	Ratification en Assemblée Nationale	Date de Publication
1	Accord de Coopération Energétique Petro caribe entre le Gouvernement de la République et le Gouvernement de la République Bolivarienne du Venezuela	29 Août 2006	No.89 Moniteur 18 septembre 2006
2	Accord de financement du Projet de Transport et de Développement Territorial (Don #H213-0-HA) entre la République d'Haïti et l'association Internationale de Développement signé à Washington le 18 août 2006	23 Octobre 2006	No. 103 Moniteur le 8 novembre 2006
3	Accord concernant la coopération en vue de la répression du trafic illicite Maritime et Aérien de Stupéfiants et de Substances Psychotropes dans la région des Caraïbes.	18 Avril 2007	No.45 Moniteur le 22mai 2007

¹ **Source : Bureau du Ministre chargé des relations avec le Parlement ; Parlement haïtien.**

4	Accord de prêt No 092-1501-20 signé le 1 ^{er} août 2007 entre la Land Bank of Taiwan et la République d'Haïti d'un montant de \$US 50,000.000 destinés au financement de l'acquisition d'autobus et à l'achat d'équipements lourds pour les Travaux Publics.	15 Novembre 2007	No.103 Moniteur le 22 novembre 2007
5	Accord de Prêt entre la République entre la République d'Haïti et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) : Projet de Développement de la petite Irrigation (PPI2)	9 Juin 2008	Spécial No.2 Moniteur le juillet 2008
6	Accord de prêt entre le République d'Haïti et le Fonds International de l'OPEP # 1104P	9 Juin 2008	Spécial No.2 Moniteur le juillet 2008
7	Accord Constitutif du Fonds Multilatéral d'Investissement II et de l'accord relatif à l'Administration dudit Fonds	26 Juin 2008	No.63 Moniteur le 15 juillet 2008
8	Accord de partenariat entre le groupe des Etats d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et la Communauté Européenne signé le 23 juin 2000 et révisé a Luxembourg le 25 juin 2005 (Accord Cotonou révisé)	26 Juin 2008	No.64 Moniteur le 16 juillet 2008
9	Accord relatif au Transfert aérien entre les Etats membres et membres associés de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) adopté le 24 juillet 1994 a Carthagène, République de Colombie	26 Juin 2008	-
10	Accord entre les Etats membres et membres associés de l'AEC pour la Coopération Régionale en matière de catastrophes naturelles	8 Septembre 2008	-
12	Accord de Cession de Droits et d'Obligations entre la République d'Haïti et la République Bolivarienne du Venezuela	-	-

2. Conventions

	Titre du Document	Date de Ratification en Assemblée Nationale	Date de Publication
1.	Convention sur l'âge Minimum.	14 mai 2007	No.56 Moniteur le 15 juin 2007
2.	Convention sur les Pires Formes de Travail des Enfants	14 mai 2007	No.58 Moniteur le 19 juin 2007
3.	Convention des Nations-Unies contre la Corruption.	14 mai 2007	
4.	Code International pour la Sûreté des Navires et des Installations Portuaires (ISPS)	19 février 2009	-
5.	Convention pour la création de la Zone de Tourisme durable des Caraïbes. (Convention de Margarita)	19 février 2009	-
6.	Convention pour la Sauvegarde du Patrimoine	19 février 2009	-

***Bilan de la Présidence de René PREVAL en matière de droits humains
mai 2006 - mai 2011***

	Culturel Immatériel.		
7.	Convention sur la Protection du Patrimoine Culturel Subaquatique de l'UNESCO	19 février 2009	-
8.	Convention Internationale contre le dopage dans le sport	12 Mars 2009	-
9.	Convention des Nations-Unies portant sur les droits des Personnes Handicapées et le protocole facultatif y rapportant	12 Mars 2009	-
10.	Convention de Palerme contre la criminalité transnationale organisée et les trois (3) protocoles additionnels	12 Mars 2009	-
11.	Convention Internationale pour la Répression du Financement du Terrorisme ;	12 Mars 2009	-
12.	Convention Interaméricaine de l'OEA pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination contre les Personnes Handicapées	12 Mars 2009	-
13.	Convention de l'OIT sur les Relations de Travail dans la Fonction Publique	-	-
14.	Convention de l'OIT concernant les Représentants des Travailleurs	-	-
15.	Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques ou à toxines et sur leur destruction	-	-
16.	Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicite des biens culturels	14 Octobre 2009	-
17.	Convention sur la Protection et la Promotion de la Diversité des Expressions culturelles	14 Octobre 2009	-

3. Contrats de prêts

	Titre du Document	Date de Ratification en Assemblée Nationale	Date de Publication
1.	Contrat de prêt NO 1814/SF-HA entre la République d'Haïti et la Banque Interaméricaine de Développement (BID) Programme d'Appui à la réforme du Secteur Financier	17 Avril 2007	No. 46 Moniteur le 23 mai 2007
2.	Contrat de prêt No 1780/SF-HA entre la République d'Haïti et la Banque	18 avril 2007	No. 48 Moniteur le 25 mai 2007

***Bilan de la Présidence de René PREVAL en matière de droits humains
mai 2006 - mai 2011***

	Interaméricaine de Développement Programme d'Eau Potable d'Assainissement en Milieu Rural		
3.	Contrat de Prêt No 1821/SF-HA entre la République d'Haïti et la Banque Interaméricaine de Développement Appui à la Gestion des Ressources Humaines dans le Secteur Public.	8 juin 2007	-
4.	Contrat de prêt NO 1794/SF-HA entre la République d'Haïti et la Banque Interaméricaine de Développement Programme de Développement Economique des Filières Rurales.	8 juin 2007	-
5.	Contrat de prêt No 1813/SF-HA entre la République d'Haïti et la Banque Interaméricaine de Développement projet de Réhabilitation du Réseau de Distribution de l'Electricité à Port-au-Prince.	8 juin 2007.	Spécial No.4 Moniteur 18 juillet 2006
6.	Contrat modificatif du Prêt # 1668/ SF-HA signé le 29 septembre 2006 entre la République d'Haïti et la Banque Interaméricaine de Développement (BID	26 juin 2008	-
7.	Contrat de Financement entre la Banque de Développement Economique et Social du Venezuela et la République d'Haïti- Projet de rénovation et la réhabilitation de l'aéroport International du Cap-Haitien	-	-

4. Traités et protocoles

No	Titre du Document	Date de Ratification en Assemblée Nationale	Date de Publication
1	Traité de sécurité énergétique dans le cadre de l'accord Petro Caribe(TSE)	9 Septembre 2009	-
2	Protocoles sur les privilèges et Immunités de l'AEC	-	-

5. Lois votées

No	Titre du Document	Date de vote à la Chambre des Députés	Date de vote au Sénat	Date de Publication
1	Projet de Loi de finances de l'exercice fiscal 2006-2007	26 septembre 2006	26 septembre 06	-
2	Projet de Loi fixant le nombre des Ministères ainsi que leur	4 octobre 2006	3 octobre 2006	No. 103 Moniteur du 8 novembre 2006

**Bilan de la Présidence de René PREVAL en matière de droits humains
mai 2006 - mai 2011**

	dénomination			
3	Projet de Loi rapportant le décret du 28 décembre 2005 créant un organe dénommé Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire en lieu et place du Conseil Supérieur de la Magistrature et celui réorganisant le Ministère de la Justice.	4 Septembre 2007	5 octobre 2006	No. 112 Moniteur du 20 Décembre 2007
4	Projet de Loi de finances rectificative 2006-2007.	10 juillet 07	5 juillet 07	No. 88 Moniteur du 27 septembre 2007
5	Projet de Loi relative au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire	4 septembre 07	13 novembre 07	No. 112 Moniteur du 20 Décembre 2007
6	Projet de Loi créant et organisant l'Office National de Partenariat en Education (ONAPE)	10 septembre 07	1 ^{er} août 07	No. 102 Moniteur du 19 novembre 2007
7	Projet de Loi portant sur le statut de la Magistrature	27 nov.07	2 août 07	No. 112 Moniteur du 20 Décembre 2007
8	Projet de Loi portant déclaration de patrimoine pour certaines catégories de personnalités politiques, de fonctionnaires et autres agents publics	9 août 07	12 février 2008	No.17 Moniteur du 20 février 2008
9	Proposition de Loi relative aux procédures de passation de l'écharpe présidentielle et de prestation de serment du Président de la République	10 septembre 07	13 septembre 06	No.88 Moniteur du 27 septembre 2007
10	Projet de Loi de Finances 2007-2008	28 sept.07	16 octobre 07	-
11	Projet de Loi relatif à l'Ecole de la Magistrature.	15 nov. 07	5 Sept. 07	-
12	Projet de Loi modifiant la composition du Conseil d'Administration de l'APN.	19 février 09	12 décembre 07	No.26 extraordinaire Moniteur du 20 mars 2009
13	Projet de Loi modifiant la composition du Conseil d'Administration de la SONAPI.	19 février 09	12 décembre 07	No.26 extraordinaire Moniteur du 20 mars 2009
14	Projet de Loi instituant le	1 ^{er} Août 07	5 Décembre	No.2 Moniteur du 3

**Bilan de la Présidence de René PREVAL en matière de droits humains
mai 2006 - mai 2011**

	Bureau de Monétisation des programmes d'Aide au Développement.		07	janvier 2008
15	Projet de Loi octroyant une allocation viagère aux joueurs de la sélection Nationale de football ayant participé à la coupe du monde de 1974.	1 ^{er} juin 2008	22 Avril 2008	No. 68 Moniteur du 24 juillet 2008
16	Projet de Loi Electorale	1 ^{er} juillet 2008	9 juillet 2008	Spécial No. 3 Moniteur du 25 juillet 2008
17	Proposition de Loi sur l'Etat d'Urgence	8 Sept. 2008	9 Sept.2008	No. 63 Moniteur du 10 septembre 2008
18	Projet de Loi relatif au Budget Rectificatif (2007-2008)	29 Septembre 2008	30 Sept 2008	Spécial No. 8 Moniteur du 30 septembre 2008
19	Projet de Loi sur la réorganisation de la Banque Populaire Haïtienne (BPH)	3 juillet 2008	27 nov. 2008	Spécial No. 118 Moniteur du 22 décembre 2008
20	Projet de Loi sur le Gage sans Dépossession	3 juillet 2008	27 nov. 2008	No. 14 Moniteur du 27 février 2009
22	Règlements Intérieurs du Sénat	-	27 novembre 2008	Spécial No. 8 Moniteur du 12 Aout 2009
23	Règlements Intérieurs de la Chambre des Députés	17 Février 2009		
24	Projet de Loi de Finances 2008-2009	6 mai 2009	2 juin 2009	Spécial No. 5 Moniteur du 19 juin 2009
25	Proposition de Loi sur le Salaire Minimum	18 Aout 2009	10 septembre 2009	No. 109 Moniteur du 6 octobre 2009
26	Projet de Loi modifiant l'article 257 du code du Travail relatif au Travail Domestique	6 mai 2009	5 Mars 2008	-
27	Proposition de Loi sur l'enlèvement, la séquestration et la prise d'otages des personnes (Kidnapping)	22 janvier 2009	27 novembre 2008	No. 26 extraordinaire Moniteur du 20 mars 2009
28	Projet de Loi modifiant l'article 232 de la loi	11 mai 2009	5 mai 2009	No 36. Moniteur du

**Bilan de la Présidence de René PREVAL en matière de droits humains
mai 2006 - mai 2011**

	Electoral de juillet 08			13 mai 2010
29	Projet de Loi fixant les règles générales de la Passation de Marchés Publics	10 juin 2009	4 Juin 2009	No. 60 extraordinaire Moniteur 12 juin 2009
30	Proposition de Loi portant sur la Régularisation des Frais Scolaires	13 sept.2009	10 septembre 2009	
31	Proposition de Loi réglementant la garde a vue, les attributions et le fonctionnement du juge de la légalité de l'arrestation, de la détention et de la procédure de l'Habeas corpus	13 septembre 2009	4 juin 2009	
32	Proposition de Loi portant Modification de l'art. 29 de la loi organique de la Police Nationale (Police Parlementaire)	13 Septembre 2009	18 Aout 2009	
33	Projet de Loi de Finances 2009-2010	9 septembre 2009	30 septembre 2009	
34	Déclaration du Corps Législatif relative à la Constitution de 1987	14 septembre 2009	14 septembre 2009	No. 109 Moniteur du 6 octobre 2009
35	Loi portant amendement de la loi sur l'Etat d'Urgence du 9 septembre 2008	8 Avril 2010	15 Avril 2010	No. 29 Moniteur du lundi 19 Avril 2010
36	Projet de loi portant sur le Code Douanier de la République	23 mars 2010	22 Décembre 2009	
37	Proposition de Loi portant sur le Service Social	5 Mai 2010	22 décembre 2009	
38	Projet de loi portant amendement de l'article 232 de la loi électorale du 9 juillet 2008	6 Mai 2010	10 Mai 2010	No. 36 Moniteur du jeudi 13 Mai 2010

Lors de sa dernière session, la 48^{ème} législature a présenté un projet d'amendement de la **Constitution de 1987**, sur proposition de l'Exécutif. Ce projet d'amendement a été soumis à la 49^{ème} législature. La Constitution

amendée a été publiée par l'Exécutif, environ un jour avant le départ du pouvoir du Président René PREVAL.

V. DOCUMENTS EN ATTENTE

1. Projets de loi en attente

No.	Titre du Document	Date de Dépôt	Date de vote à la Chambre des Députés
1	Projet de loi sur les Banques et autres Institutions Financières	Le 2 Aout 2007 à la chambre des Députés	Le 8 octobre 2009
2	Projet de Loi sur le Placage	Déposé au Sénat le 11 Décembre 2007	
3	Projet de Loi sur les Bureaux d'Information sur le Crédit		
4	Projet de Loi sur la Lutte contre la Corruption		
5	Projet de Loi sur le Contrôle de la Qualité		
6	Projet de Loi sur les Armes à feu		
7	Projet de Loi sur la Protection les Personnes Handicapées		Le 5 mai 2010
8	Projet de Loi sur l'Adoption		Le 6 mai 2010
9	Projet de Loi introduisant des billets de banque a la mémoire de Jacques Stephen Alexis		
10	Projet de Loi établissant le cadre d'Organisation et de Fonctionnement des Collectivités Territoriales		
11	Projet de Loi établissant les limites des Circonscriptions Electorales		
12	Projet de Loi sur la DGI		
13	Projet de Loi sur la Paternité, la maternité et la Filiation	Déposé au Sénat le 11 Décembre 2007	Le 10 Mai 2010

2. Propositions de lois en attente

No	Titre du Document	Date de Dépôt	Date de vote à la Chambre des Députés	Date de Vote au Senat
1	Proposition de Loi sur le contrat des armes a feu et munitions autorisant les particuliers	au sénat le 8 Aout 2006	-	-
2	Proposition de Loi portant reforme du secteur des Télécommunications	le 30 Aout 2006	-	-
3	Proposition de Loi sur l'autonomie financière du Parlement	le 5 Déc.-2007	-	-
4	Proposition de loi relative la Modernisation des entreprises publiques	au Sénat le 5 Déc.- 2007	-	-
5*	Proposition de loi portant Formation, Fonctionnement et le Financement des partis politiques	-	le 30 juillet 2009	Partiellement votée le 15 Octobre 2009
6	Proposition de loi relative au maintien des services essentiels dans le secteur de la Santé et autres services publics en cas de grève	au Sénat le 5 Déc.-2007	-	-
7	Proposition de loi organique sur la loterie de l'Etat Haïtien		-	-
8	Proposition de loi sur l'organisation et le Fonctionnement de l'Institut National des Sociétaires en milieu rural	au Sénat 11 mars 2009	-	-
9	Proposition de loi relative à la Protection des Travailleurs de la Presse	au Sénat le 6 Mars 2008	-	-
10	Proposition de loi relative à la Création et au Fonctionnement de l'autorité frontalière nationale	au Sénat le 12 Fév. 2008	-	-
11	Proposition de loi relative à l'Enseignement des Droits Humains dans les Ecoles et les Universités	au Sénat le 23 Jan.- 2008	-	-
12*	Proposition de loi établissant le statut des Fonctionnaires		Le 6 mai 2010	

	Parlementaires			
13	Proposition de Loi Cadre sur l'orientation du Système éducatif	au Senat, le 4 juin 2009	-	-
14	Proposition de loi portant amendement des Articles 120,121 et 122 du Code du Travail actualise	au Senat, le 10 sept.- 2009	-	-
15	Proposition de Loi sur le Contrôle judiciaire	au Senat, le 24 sept.-2009	-	-
16	Proposition de loi créant la Zone Economique Spéciale	Ch. Des Députés	-	-
17	Proposition de loi relative à la création de l'ordre des Médecins haïtiens	Ch. Des Députés	-	-
18	Proposition de loi relative a la liquidation des Affaires Courantes	Ch. Des Députés	-	-
19	Proposition de loi sur la Reforme Agraire et Foncière	Ch. Des Députés	-	-
20	Proposition de loi sur le Notariat	Ch. Des Députés	-	-
21	Proposition de loi sur la Décentralisation du Budget et d'Investissement National	Ch. Des Députés	-	-
22	Proposition de loi sur le cout des loyers et l'enregistrement des baux	Sénat	-	-

VI. RETOUR D'ANCIENS PRESIDENTS

Le président René PREVAL a, au cours de son mandat, permis le retour au pays, de *deux* (2) anciens Présidents qui avaient été contraints à l'exil.

1. Jean Claude DUVALIER

Le 16 janvier 2011, l'ancien dictateur et ex-Président à vie, Jean Claude DUVALIER, est retourné au pays après *vingt-cinq* (25) ans d'exil. Son retour est accueilli de manière controversée par les différentes couches de la société. Si certains réclament son jugement pour les atrocités commises sous son Gouvernement, d'autres considèrent que ces crimes sont prescrits en raison du fait que Jean Claude DUVALIER ait passé *vingt-cinq* (25) ans en exil. Une dernière frange de la société pense, par contre, que les successeurs de Jean Claude DUVALIER ont fait pire à la tête du pays et qu'il n'y a pas raison de le poursuivre.

Plusieurs plaintes sont déposées au Parquet près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**, contre l'ancien dictateur Jean Claude DUVALIER. Le

dossier a été transmis au Cabinet d'instruction de Me Carvès JEAN. Le 23 mars 2011, une décision de restriction de liberté est rendue à l'encontre de Jean Claude DUVALIER. Cependant, cette ordonnance n'est pas respectée par l'ancien dictateur qui circule librement dans le pays. De plus, il est défendu par des avocats de renom tels que le **Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince**, Me Gervais CHARLES.

Le 28 mars 2011, la **Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme** (CIDH) a entendu l'affaire opposant les victimes du régime de Jean Claude DUVALIER à l'Etat haïtien. A l'issue de cette audience, des mesures d'accompagnement sont annoncées en vue d'appuyer l'Etat Haïtien dans ses démarches visant à traduire Jean Claude DUVALIER par devant l'instance de jugement.

Dans le cadre des actions de sensibilisation et de plaidoyer, menées par **Amnity International, Human Watch Rights, Droits et Démocratie, Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme** (FIDH) ainsi que des organisations locales de défense des droits humains, des conférences sont organisées. Les victimes sont invitées à porter plainte, certaines d'entre elles sont accompagnées par devant la Justice. Des documents relatant les crimes économiques et politiques commis par le Gouvernement de Jean Claude DUVALIER, et des témoignages de victimes, sont remis aux autorités judiciaires.

2. Jean Bertrand ARISTIDE

Les partisans du Président Jean Bertrand ARISTIDE avaient, en 2006, voté, pour le Président René PREVAL dans l'espoir que celui-ci, à la tête du pays, permettrait le retour de l'ex-Président Jean Bertrand ARISTIDE. Tout au cours du quinquennat du Président René PREVAL, des manifestations sont organisées par les partisans et sympathisants de Jean Bertrand ARISTIDE réclamant le retour physique de ce dernier au pays.

En effet, en des dates jugées importantes par les partisans et sympathisants de Jean Bertrand ARISTIDE, telles que l'anniversaire de celui-ci, le 15 juillet, la date de sa montée au pouvoir, le 7 février, la date de sa première élection, le 16 décembre, la date de son renversement du pouvoir, le 29 septembre, etc. des manifestations sont organisées.

Le 7 février 2011, un passeport diplomatique est émis en faveur de l'ancien président Jean Bertrand ARISTIDE. Le 18 mars 2011, il est entré en Haïti et s'est établi à **Tabarre**, dans son ancienne résidence.

VII. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Président René PREVAL s'est donné pour mission de combattre la corruption sous toutes ses formes en Haïti. En ce sens, il a promis de promouvoir une meilleure distribution de la justice et des richesses du pays, d'assainir les finances publiques, d'éradiquer la contrebande, la sous-facturation, le trafic des stupéfiants, etc.

- D'entrée de jeu, le directeur de la **Douane** affecté à la frontière haïtiano-dominicaine, Jeantal CLAIRVIL a pris un ensemble de mesures en vue de réduire la contrebande à la frontière. Ces mesures visent entre autres l'application scrupuleuse des principes de taxation. Les recettes collectées, passent de *neuf millions* (9.000.000) à *cinquante cinq millions* (55.000.000) gourdes par mois, nonobstant la diminution de 50 % des importations, selon les responsables des douanes. Des commerçants, mécontents ont, à titre de protestation contre ces mesures jugées drastiques par plus d'un, organisé des manifestations violentes et des grèves. Leur principale revendication était la révocation suivie du remplacement du Directeur de la Douane.
- Le Juge Jean Hercule OSTRICK a ordonné, le 5 décembre 2005, le blocage des fonds de plusieurs dignitaires lavalas poursuivis pour des crimes économiques sur la base des rapports de l'**Unité Centrale de Renseignements Financiers** (UCREF) et des conclusions de la **Commission d'Enquêtes Administratives** (CEA) dirigée alors par Paul DENIS, nommé par la suite Ministre de la **Justice et de la Sécurité Publique**, sous le Gouvernement PREVAL - BELLERIVE. Après l'élection de René PREVAL à la tête du pays, Me Jean Hercule OSTRICK a rendu une ordonnance de refus d'informer en date du 24 avril 2006, sous prétexte que sa saisine avait été irrégulière. Ce faisant, le Magistrat a libéré des millions de gourdes qui étaient gelés sous ses ordres. Il a été gratifié par le Président René PREVAL. Le 29 février 2008, par arrêté présidentiel, il est nommé Directeur de l'UCREF en remplacement de Jean Yves NOËL dont le mandat était arrivé à terme.

Il faut rappeler que Jean Yves NOËL a été arrêté le 22 mai 2006 sur ordre du Juge d'Instruction Jean Pérez PAUL. Il a été libéré le 29 mai 2006. Il était accusé de séquestration et de tentative d'enlèvement sur la personne de Réginald SAINT LOUIS, huissier de la **Cour de Cassation**. Pourtant, ce dernier aurait fait usage de faux documents pour avoir accès aux comptes bloqués par le Juge Jean Hercule OSTRICK. A l'instar des autres personnes ciblées par les rapports de l'UCREF et de la CEA, Réginald SAINT LOUIS n'a été l'objet d'aucune poursuite judiciaire.

- Parallèlement, le groupe **Transparency International**, publie chaque année des rapports dans lesquels **Haïti** est classée parmi les pays les plus corrompus de la planète. En effet, la corruption qui gangrène le pays et s'installe en système touche tous les secteurs : le Gouvernement proprement dit, l'appareil judiciaire, la PNH, etc.
- Le 30 novembre 2006, une délégation haïtienne avec à sa tête le Premier Ministre Jacques Edouard ALEXIS a pris part à la conférence des Donateurs sur **Haïti**, tenue à **Madrid**, en **Espagne**. Au cours de cette conférence, injonction a été faite à **Haïti** de redoubler d'efforts contre la corruption, condition indispensable pour porter les bailleurs à continuer à allouer des fonds au pays.
- Le 16 mars 2007, sur l'initiative du Président de la République, René PREVAL, un **Sommet Régional sur la Drogue, la Sécurité et la Coopération** entre les Etats s'est tenu à **Santo-Domingo**, en **République Dominicaine**. Les Présidents de la **Colombie**, d'**Haïti** et de la **République Dominicaine**, des représentants des gouvernements de différents pays de la **Caraïbe** dont la **Jamaïque**, les îles de **Saint-Vincent-et-les-Grenadines**, la **Trinidad-et-Tobago**, des institutions internationales dont l'**Union Européenne (UE)**, l'**Organisation des Nations-Unies (ONU)**, l'**Organisation des Etats Américains (OEA)**, ont pris part à ces assises. L'objectif de ce sommet était de promouvoir la coopération entre les Etats de la **Caraïbe** et de mettre en œuvre des stratégies en vue de lutter ensemble contre le trafic de la drogue.

A l'issue de ce sommet, une déclaration commune comportant *douze* (12) points a été élaborée puis adoptée. Les points touchés sont, entre autres, le partage d'informations entre les Etats de la région, l'augmentation des efforts visant à éradiquer les cultures de drogue, la fourniture de moyens adéquats aux cellules nationales luttant contre le trafic de la drogue, la restriction des voies aériennes, maritimes et terrestres qui favorisent le trafic de la drogue.

- Le 25 janvier 2007, le **Sénat de la République** est impliqué dans un scandale de pot de vin pour le vote, d'une résolution en faveur de la SOCA BANK.
- Le 18 mai 2007, dans un discours adressé à la population, le Président René PREVAL a promis encore une fois de faire de la lutte contre la corruption le cheval de bataille de son Gouvernement. En ce sens, plusieurs responsables d'institutions, plusieurs hommes d'Affaires ainsi que des cadres de l'administration publique sont interpellés par les instances judiciaires.

**Bilan de la Présidence de René PREVAL en matière de droits humains
mai 2006 - mai 2011**

- Le 6 juin 2007, le Président Directeur Général de la Compagnie de téléphones cellulaires **Haitel** et ancien actionnaire majoritaire de la **Société Caribéenne des Banques** (SOCABANK), Franck CINE, ainsi que Patrick VIEUX, Patrick POITEVIEN et Claudel GEHY sont arrêtés et incarcérés au **Pénitencier National** sous le chef d'accusation d'actes de corruption.
- Le 26 juillet 2007, Fritz BRANDT, David BRANDT et leur chauffeur Jean Anthony DUPONCY sont arrêtés sous le chef d'accusation de falsification de bordereaux de douane et concussion de fonctionnaires dans le cadre de l'achat d'un véhicule. Ils sont transférés en détention préventive à la prison civile de **Port-au-Prince**. Dans le cadre d'une enquête ouverte sur cette affaire, *deux* (2) employés de la Douane sont aussi arrêtés. Après *trois* (3) mois d'instruction, le Juge instructeur a émis une ordonnance de non-lieu en faveur de Fritz BRANDT alors que David BRANDT est maintenu en détention. Ses avocats ont interjeté appel de cette décision. Il fut libéré par la suite sous caution mais, les autres personnes arrêtées et incarcérées dans le cadre de cette affaire sont gardées en prison.
- Le 31 juillet 2007, la **Chambre des Députés** interpelle le Ministre de la Culture, Daniel ELIE. Il sera destitué sous les allégations de gabegie administrative et de présomption de détournement de fonds. Cependant, la **Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif** (CSC/CA) a mené une enquête à la suite de laquelle, le Ministre Daniel ELIE sera blanchi. Selon plus d'un, la raison ayant porté les parlementaires à destituer le Ministre a été son refus de partager un montant de *cent millions* (100.000.000) gourdes, affecté à l'organisation et le financement du carnaval dans les *dix* (10) départements géographiques du pays.
- Le 23 août 2007, Réginald BOULOS est convoqué et entendu par le Parquet de **Port-au-Prince** sur des allégations d'actes de corruption.
- Le 12 novembre 2007, Alex LORQUET, directeur du **Centre National des Equipements** (CNE) est arrêté et mis en détention dans une affaire de vente de matériels du CNE.
- Le 12 novembre 2008, l'appareil judiciaire de **Port-de-Paix**, accompagné d'agents de la PNH s'est transporté au domicile d'Alain DESIR, arrêté au cours du mois d'octobre pour son implication dans le trafic illicite de stupéfiants. Cette perquisition s'est transformée en une véritable scène de pillage où des magistrats, des agents de l'ordre public, des greffiers ont volé des objets de valeur ainsi qu'une forte somme d'argent dont le montant n'est à date, pas connu. Suite à ce pillage, d'autres

personnalités telles que des avocats ont reçu leur part du butin. Le 27 décembre 2008, l'oncle d'Alain DESIR, Frédéric MARC a été agressé par balles par au moins *quatre* (4) individus armés. Il est décédé quelques mois après, des suites de ses blessures. Par la suite, au moins *sept* (7) personnes, membres de l'appareil judiciaire de **Port-de-Paix** sont arrêtés et emmenés à **Port-au-Prince**. Il s'agit des Juges de Paix Saint Marc BOUQUET et Jean Mathieu DORVILUS, des greffiers Louis Albert LORISTON et Gaby DORELIEN, du commis greffier Dumas Louis DOR, de *deux* (2) secrétaires du Parquet, Sainvilia SAINT-CHARLES et Kerline JEAN. Le Directeur Départemental de la PNH du **Nord-Ouest**, Bernard Mary DADAILLE, pointé du doigt dans ce scandale, était sous le coup de mesures conservatoires. Il est transféré à **Port-au-Prince** pour être entendu par l'Inspection Générale de la PNH. A la surprise de tous, il a pris la fuite dans des conditions non élucidées. A date, il n'est pas retrouvé. De plus, *dix-neuf* (19) policiers, incarcérés au Pénitencier National dans le cadre de ce dossier, ont pris la fuite à la faveur du séisme du 12 janvier 2010. Le Commissaire de Police Jean Raymond PHILIPPE, lui aussi soupçonné d'avoir participé à ce pillage, est arrêté le 11 janvier 2009, par la **Brigade de Lutte Contre le Trafic des Stupéfiants** (BLTS). Il est transféré à la **Direction Centrale de la Police Judiciaire** (DCPJ), à **Port-au-Prince**, pour être entendu. Il est décédé subitement, dans un centre hospitalier de la Capitale. D'aucuns affirment qu'il avait ressenti un malaise après avoir bu un liquide. Frédéric MARC, oncle du narcotrafiquant Alain DESIR est, pour sa part, décédé le 26 février 2009 à **l'Hôpital Immaculée de Conception à Port-de-Paix**, à la suite d'un accident vasculaire cérébral.

- Le 19 mars 2009, sur mandat du Juge d'instruction Yves ALTIDOR, le directeur de l'**Office National d'Assurances Vieillesse** (ONA), Sandro JOSEPH est arrêté pour son implication dans des actes de blanchiment des avoirs et de détournement de fonds au préjudice de l'ONA. Il est incarcéré à la Prison civile de **Port-au-Prince**. Cette arrestation est intervenue après que l'**Unité de Lutte Contre la Corruption** (ULCC) dirigé par Amos DUROSIER, ait mené une enquête dont les conclusions sont transférées à l'appareil judiciaire pour les suites légales. Au total, *soixante et un million cent quatorze mille quatre cent quarante sept gourdes cinquante centimes* (61.114.447, 50/100) sont dépensées dans l'opacité la plus totale pour l'achat d'un terrain pour le compte de l'ONA, *quarante-six millions cent quatre-vingt seize mille trois cent quatre-vingt dix-sept* (46.196.397) gourdes sont détournées de l'ONA au profit de *vingt* (20) particuliers, *quinze* (15) entreprises commerciales, *cinquante* (50) groupes musicaux, *quinze* (15) organisations, *vingt-deux* (22) organes de presse, *deux* (2) ministères, *deux* (2) maires, *quarante-neuf* (49) Députés et *cinq* (5) Sénateurs lors des festivités carnavalesques de 2007. De plus,

les prêts consentis aux parlementaires et aux proches du pouvoir s'échelonnent sur des périodes allant jusqu'à *cinquante* (50) ans, à des taux dérisoires. Dans cette atmosphère de gabegies administratives, l'ancien directeur de l'ONA, Sandro JOSEPH s'est cru autorisé à disposer des fonds des assurés de l'ONA à des fins personnelles.

En réaction à ce rapport, le 31 mars 2009, Amos DUROSIER a été convoqué au Parlement par les Députés de la 48^{ème} législature qui protestaient contre le fait que leur nom ait été cité dans le rapport de l'ULCC.

- Le 1^{er} avril 2009, Emilio Darion MONSALVEH, Ketty DORISCA, John GERVAIS, Fabio Alberto OCHOA, Exis LEVY, Castor SMARCK, Lesly PAUL et Brevil SANON, tous accusés de trafic illicite de stupéfiants, blanchiment d'argent, détention illégale d'armes à feu et association de malfaiteur sont jugés par le Tribunal Criminel de **Saint-Marc**, siégeant sans assistance de jury.

Ces accusés sont arrêtés dans la nuit du 19 au 20 août 2008 à *deux* (2) heures du matin, à bord de *trois* (3) véhicules en provenance de **Port-de-Paix**. Ils avaient en leur possession des armes de guerre dont un MP 5, un M-16, des armes de poing dont un revolver de calibre 9 mm, un pistolet Glock. De plus, *six cent quatre vingt neuf mille trois cent quatre vingt onze* (689.391) dollars américains sont trouvés dans leurs véhicules. Les accusés Hincapie Dairon Emilio Monsalveh, Paul Lesly, Fabio Alberto Ochoa, Levy Exil, Kety Dorisca sont libérés par le tribunal. Pour leur part, Castor Smack, Brevil Sanon, Gervais John, retenus pour détention illégale d'armes à feu, sont condamnés à *un* (1) an d'emprisonnement avec le bénéfice de la Loi de Lespinasse et à une amende de *cinq mille* (5.000) gourdes chacun, au profit de l'Etat haïtien. La somme saisie lors de l'arrestation a été confisquée et rentre, selon le Tribunal, dans le coffre du Trésor Public Haïtien. Parallèlement, les *deux* (2) véhicules de marque **Nissan Patrol**, propriétés des maisons de location **Dollar Rent a Car** et **Memory Rent a Car**, seront, selon le Tribunal, remis après vérification des documents. Le véhicule **Hyundai Terracan** a été, cependant, restitué à son propriétaire.

1. Actions du BAFE contre la corruption et le blanchiment des avoirs

Au cours du quinquennat de René PREVAL, des biens de trafiquants de drogue arrêtés sont confisqués par l'Etat haïtien. En effet, pour cette période, le **Bureau des Affaires Financières et Economiques** (BAFE) a travaillé sur *cent douze* (112) dossiers impliquant des cas de blanchiment des avoirs, de faux et

d'usage de faux, de détournement de fonds, d'escroquerie, de vol, de contrebande.

Parallèlement, *quarante* (40) propriétés appartenant à des trafiquants de drogue jugés et condamnés aux **Etats-Unis d'Amérique** sont saisis par l'Etat haïtien. Parmi ces propriétés, *trente-six* (36) sont estimés, après évaluation, à *trente millions* (30.000.000) dollars américains. De plus, *seize* (16) véhicules, des armes, de la drogue, des ordinateurs portables, des téléphones portables, une paire de menottes nickelées, etc. sont saisis. Au moins *mille quatre cents soixante* (1.460) dollars américains, *soixante douze mille cinq cent vingt sept gourdes et 59/100* (72.527,59) gourdes et *neuf cent cinquante* (950) euros sont également confisqués. Un montant estimé à *soixante mille cinq cent soixante trois dollars 54/100* (60.563,54) dollars américains appartenant à des kidnappeurs et retracés à travers les banques commerciales du pays sont gelés par l'**Unité de Contrôle et de Renseignements Financiers** (UCREF) sur demandes du BAFE.

De ces propriétés, plusieurs logent aujourd'hui des institutions étatiques.

- Secrétairerie d'Etat à la Réforme Judiciaire ;
- Secrétairerie à l'Alphabétisation ;
- Ministère de la Jeunesse et des Sports et aux Services Civiques ;
- Bureau de Lutte contre le Trafic Illicite de Stupéfiants ;
- Centre national des Equipements (CNE) ;
- Conseil Electoral Provisoire (CEP) ;
- Le Garage du Service de la Circulation ;
- Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) ;
- Bureau d'Administration du Fonds Spécial (BAFOS) ;
- Inspection Générale de la PNH (IGPNH) ;
- Centre d'Information et de Coordination Conjointe (CICC) ;
- Commission Nationale de Lutte Contre la Drogue (CONALD) ;
- Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ;

➤ Service d'Immigration et d'Emigration.

Toujours selon les enquêtes du BAFE, au moins *quarante cinq millions sept cent soixante douze mille sept cent quarante huit gourdes et quarante six centimes* (45.772.748,46) et *dix huit millions deux cent cinquante sept mille quatre vingt sept dollars et 93/100* (18.257.085,93) sont détournés du trésor public notamment au niveau des **Télécommunications S.A.** aujourd'hui **NATCOM SA**, et de la **Banque Nationale de Crédit** (BNC). Ces montants onéreux sont blanchis à travers des entreprises fictives de la place.

Le 24 juin 2010, les autorités américaines ont remis à l'Etat haïtien un chèque d'un *million trois cent soixante-seize* (1.376.000) dollars américains, représentant 50% des actifs du narcotrafiquant Serge EDOUARD. Cette remise est faite dans le cadre de la Loi américaine portant sur le partage équitable des actifs des narcotrafiquants confisqués. Il convient de rappeler que Serge EDOUARD a été jugé et condamné à la Prison à vie aux **Etats-Unis d'Amérique** pour conspiration d'importation de produits illicites et blanchiment des avoirs.

Sur demande de la Justice Haïtienne, le Gouvernement Suisse a ordonné, le 13 février 2009, la restitution de *six millions* (6.000.000) dollars américains au Gouvernement haïtien. Ce montant était détourné par le dictateur Jean Claude DUVALIER, ex-président à vie d'Haïti et était déposé sur un compte suisse. Cette décision est motivée par le fait que les détenteurs du compte n'ont pas été capables de prouver que ces fonds avaient été bien acquis.

Suite aux nombreux rapports publiés sous le Gouvernement de transition, par différentes institutions telles que la **Commission d'Enquête Administrative** (CEA), l'**Unité de Lutte Contre la Corruption** (ULCC), l'**Unité Centrale de Renseignements Financiers** (UCREF), le 3 novembre 2005, le Gouvernement haïtien de transition a porté plainte devant un tribunal de Miami, aux **Etats-Unis** contre l'ex-président Jean Bertrand ARISTIDE, alors en exil en **Afrique du Sud**, pour avoir pillé le trésor public, détourné, au moins *deux milliards* (2.000.000.000) gourdes, volé des revenus des **Télécommunications S.A.**, d'avoir participé au trafic illicite de stupéfiants et procédé au blanchiment des avoirs.

Le 4 juillet 2006, le Gouvernement haïtien PREVAL/ALEXIS a formellement retiré la plainte déposée par le Gouvernement de transition, arguant que le dossier contenait des failles.

2. Corruption au niveau des municipalités

Plusieurs municipalités du pays sont décriées par la population en raison des actes de gabegies administratives. Citons entre autres :

- Le Maire titulaire de **Tiburón**, Miclair MERVEILLE aurait pris la fuite au cours du mois de juin 2008 avec en sa possession, une forte somme d'argent destiné à l'exécution de divers projets sociaux dans la commune ;
- Le Maire adjoint de la commune de **Cornillon**, François JOSEPH a accusé le Maire principal, Alix BIEN-AIME de mauvaise gestion. Selon François JOSEPH, Alix BIEN-AIME aurait détourné les fonds destinés au paiement des employés de la mairie.
- Le Maire de **Léogane**, Santos ALEXIS serait accusé d'avoir détourné plus de *vingt millions* (20.000.000) gourdes. Le 20 octobre 2008, il est arrêté dans la matinée, à **Malpasse**, alors qu'il se trouvait à bord d'un autobus ;
- Le Maire de **Savanette**, Jeantès TELFORT serait impliqué dans le détournement de plusieurs millions de gourdes, alloués à cette mairie dans le cadre des réponses aux urgences. Le 5 novembre 2008, des membres de plusieurs organisations de la commune de **Savanette** ont fermé la porte de la mairie pour mauvaise gestion ;
- Le 13 mars 2008, le Maire de **Bainet**, Lesly LAFAILLE est arrêté à l'**Aéroport International Toussaint Louverture** pour détournement de fonds.
- Le Maire de la **Grande Rivière du Nord**, Kesnel JEAN est accusé d'avoir détourné *un million* (1.000.000) gourdes destinées à la construction de *cent* (100) latrines.

VIII. ESSOR D'UN GOUVERNEMENT DE COMMISSIONS

Le président de la République, tout au cours de son mandat, a procédé à la création de plusieurs commissions au lieu de renforcer les institutions existantes. En voici quelques unes :

1. Commission d'enquête sur la disparition des biens et équipements du CNE, créée le 29 août 2006 et composée de :

Jude CELESTIN, président
 Jean François CHAMBLAIN, membre
 Ares LUBIN, membre
 Michel CHRYSOSTOME, membre

***Bilan de la Présidence de René PREVAL en matière de droits humains
 mai 2006 - mai 2011***

Yves SOLANGES, membre

2. Commission Nationale de Désarmement, Démantèlement et Réinsertion, créée le 29 août 2006 par arrêté présidentiel et installé le mardi 12 septembre 2006 et devant travailler sous la supervision du Premier Ministre Jacques Edouard Alexis. Elle est composée de :

Alix Fils-Aimé, Bureau du Premier Ministre ;
Jean-Baptiste Jean-Philippe Alias Samba Boukman, Présidence ;
Emmanuel Gauthier, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ;
Inspecteur Général en chef, Fritz Jean, PNH ;
Jean-Alix BOYER, Ministère des Affaires Sociales ;
Dilia LEMAIRE, organisations de femmes ;
Caïus ALPHONSE, Ministère de la Justice.

3. Commission Présidentielle de réflexion sur le renforcement de la sécurité en Haïti, créée le 9 octobre 2007 et formée de :

Patrick Elie, président,
Roger Petit Frère, vice-président,
Ex-colonel des Forces Armées d'Haïti (FAD'H) Jodel Lessage,
Georges Michel,
Ex-colonel Jean Rodrigue Crevecoeur,
Gérard Dalvius
Suze Raymond.

4. Commission tripartite pour la mise en œuvre de la Loi Hope, créée en 2007 et composée de :

Georges Sassine
Marie-Josée Garnier
Ronald Beaudin

5. Commission Indépendante d'Appui aux Enquêtes relatives à l'Assassinat des Journalistes (CIAPEAJ) créée le 10 août 2007 et composée de :

Joseph Guyler C. Delva (SOS Journalistes, Reuters, Mélodie FM)
Marie Nic Marcelin (Radio Ibo)
Louis Gary Cyprien (Le Nouvelliste)
Euvrard St-Amand (Caraïbes FM)
Dieudonne Cency (Radio Métropole)

Anne Marguerite Auguste (Radio Solidarité)
Idson Saint-Fleur (Radio Signal FM)
Jean Wilner Morin (Tropic FM/TELEMAX)

6. Commission présidentielle chargée d'étudier les problèmes des syndicats au sein des entreprises publiques, créée en juin 2008.

Gérald Germain, **Ministre des Affaires Sociales et du Travail** (MAST)
Chimène Sylvestre, Présidence
Louis Pierre Joseph MAST
Pierre Emmanuel, MAST
Paul Denis, Présidence
Philippe Delva, secteur syndical
Jean Mabou, secteur syndical
Fausta Maisonneuve, secteur syndical
Feguens Massillon, secteur syndical
Darline Charles St Clair, secteur syndical
Wilfrid Saintilus, secteur syndical
Josué Mérilien, secteur syndical

7. Commission de facilitation sur la crise de l'Université d'Etat d'Haïti, créée le 23 septembre 2009 et composée de :

Rose-Anne AUGUSTE
Émile Hérald CHARLES
Josseline Colimon FETHIERE
Mathias PIERRE
Hérolde JEAN-FRANÇOIS
Jean ALOUDOR
Frizto CANTON

8. Commission sur l'amendement de la Constitution dirigée par Claude Moïse et composée de :

Jean Claude Bajoux
François Bouzy Bonhomme
Charles Cadet
Yves Christallin
Gérard Dorcély
Camille Junior Edouard
Cary Hector
Edith Lataillade
Frédéric Lavaud
Yanick Mézile

Claude Moïse
Marie Marthe Paul
Charles Suffrard
Daniel Supplice
Jerry Tardieu
Sybille Théard Mews
Serge Henry Vieux

9. Commission sur la réforme de la justice dirigée par Micha Gaillard et formée de :

Sylvie Bajoux
Carl Braun
Jean Rosier Descardes
Florence Elie
Aviol Fleurant
Micha Gaillard
Alix Jean
Jean Reynold Jean Pierre
Axène Joseph
Néhémy Joseph
Kétly Julien
Jean Lhérisson
Thierry Mayard Paul
Jean Renel Sénatus
Willy Sénatus
Marie Carme Sinéas
Vénus Marie Myrthée Thébaud
Serge Henry Vieux.

10. Commission sur la compétitivité de l'économie, créée le 9 janvier 2009 et composée de :

Frantz Bissainthe,
Pierre-Marie Boisson,
Réginald Boulos,
Grégory Brandt,
Pierre Emile Brun,
Michel Chancy,
Paul Loulou Chéry,
Charles Clermont,
Gladys Coupet,
Bernard Craan,
Martin Malherbe Dorvil,

Frantzie Dubois,
Inette Durandis,
Bernard Fils-Aimé,
Marc-Aurèle dit Marcus Garcia,
Pierre Léger,
Philippe Mathieu,
Jovenel Moïse,
Lionel Pressoir
Bernard Roy.

**11. Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti créée
le 19 avril 2010 et composée de :**

Membres nationaux

Jean Max Bellerive
Lucien Francoeur
Lucien Jean Bernard
Réginald Boulos
Georges Henry Fils
Gary Lissade
Jean Claude Lebrun
Joseph G. Louis
Raoul Pierre Louis
Suze Percy Filippini
Marie George salomon
Claude Jeudy
Jean Rénald Clérismé
Jean Marie Bourjolly

Membres internationaux

Président William Jefferson Clinton
Percival J. Patterson
Pierre Duquesne
Cheryl Mills
Cristina Barrios
Alexandre Abrantes
Stefano Mansrvisi
David Moloney
Francisco Arias Cardenas
Antonio Ferreira
Helen Clark
Luis Alberto Moreno

***Bilan de la Présidence de René PREVAL en matière de droits humains
mai 2006 - mai 2011***

Espen Rikter-Svendsen

Membres sans droit de vote

Rose-Anne Auguste

Joseph M. G. Bernadel

La majorité de ces commissions ont rédigé des rapports qui sont acheminés à l'Exécutif. Cependant, aucune suite n'est donnée à ces rapports, prouvant, si besoin en était, que la création de commissions ne constitue qu'une mesure cosmétique dont le but est de faire croire à la population que l'Exécutif est interpellé par les problèmes qui gangrènent les institutions.

IX. JUSTICE

1. Réforme de la Justice

Au cours de son quinquennat, le Président René PREVAL a déclaré, en plusieurs occasions, que son Gouvernement est hautement interpellé par les conditions dans lesquelles la Justice est administrée dans le pays et qu'il accorde conséquemment une attention particulière à la réforme de la Justice.

Dans la cadre de cette réforme, le Président René PREVAL a, dès 2006, pris un ensemble de mesures dont la nomination d'un **Secrétaire d'État à la Justice**, en date du 24 juillet 2006, le dépôt, par devant la 48^{ème} législature de *trente-quatre* (34) projets de Lois et la formation d'un comité de suivi sur les réformes engagées en matière de Justice, etc. De plus, sous la présidence de René PREVAL, le salaire des Juges et des Commissaires du Gouvernement est ajusté et un nouveau tarif judiciaire est publié en octobre 2009. Par ailleurs, des colloques et des consultations sont organisés sous les auspices de la Présidence et d'autres mesures, conjoncturelles pour la plupart, ont aussi été prises par le Président dont entre autres, la création d'un **Task Force** composé de magistrats et de policiers en vue de traiter des dossiers dits spéciaux comme le kidnapping, le viol.

En décembre 2007, le pouvoir législatif a voté *trois* (3) lois portant respectivement sur l'**Ecole de la Magistrature**, le **Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire** et le **Statut de la Magistrature**. Ces lois sont votées dans l'idée de favoriser la réforme de la Justice qui, selon le Président René PREVAL, constitue l'un des points focaux de son programme, échelonné sur *cinq* (5) ans. Cependant, si ces lois sont votées, leur mise en application reste aujourd'hui encore un défi dont hérite le Gouvernement à sortir des élections de novembre

2010 et de mars 2011. En effet, depuis le départ pour l'exil de l'ex-Président Jean Bertrand ARISTIDE, le Président Boniface ALEXANDRE, alors Président de la **Cour de Cassation** a accédé au pouvoir. Il n'a jamais pensé à nommer un nouveau Président de la **Cour de Cassation**, au cours de la transition. Le Président René PREVAL a pour sa part, passé les *cinq* (5) ans réglementaires de son mandat au pouvoir sans nommer un Président à la **Cour de Cassation** en dépit du fait qu'en 2009, *trois* (3) noms lui ont été soumis par le pouvoir Législatif pour combler ce vide.

L'absence d'un Président à la tête de la plus haute instance judiciaire du pays a constitué un handicap à l'application des lois votées, particulièrement, celle portant sur le **Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire** et qui constitue la clé de voûte de l'indépendance judiciaire.

2. Modernisation du Parquet de Port-au-Prince

Le 21 août 2006, Me Claudy GASSANT est nommé Commissaire du Gouvernement Près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**. Dès son arrivée au Parquet de **Port-au-Prince**, il a pris un ensemble de mesures visant à améliorer les conditions de travail des parquetiers. En effet, le Parquet de **Port-au-Prince**, jadis logé dans un local repoussant, sale et exigu, a été déplacé et relocalisé dans un bâtiment propre situé à **Lalue** dont la dimension permettait une meilleure répartition des salles de travail des parquetiers.

Des moyens de communication ainsi que des véhicules sont aussi octroyés aux Parquetiers. Les Juges de Paix de la zone métropolitaine sont pourvus en moyens de communication. Une cellule appelée à travailler sur les femmes et les enfants en difficulté, est mise en place par le Commissaire Claudy GASSANT. Une permanence est décrétée au Parquet de **Port-au-Prince** et pour ce faire, des numéros de téléphone sont communiqués aux justiciables qui étaient invités à appeler le Parquet à toutes les heures du jour et de la nuit.

Il faut souligner que toutes ces mesures ne sont prises qu'au niveau de **Port-au-Prince** au moment où Me Claudy GASSANT était Commissaire en Chef. Elles n'ont pas été prises dans le cadre d'un plan national de réforme de la Justice.

3. Conflits institutionnels

La présidence de René PREVAL est aussi marquée par des crises qui mettent aux prises des membres de l'appareil judiciaire à d'autres membres de l'administration publique.

a. Conflit entre la Justice et la PNH

Les *deux* (2) principales institutions de l'ordre, savoir, la Justice et la PNH, ont eu du mal à accorder leur violon au cours de la présidence de René PREVAL.

Le 8 septembre 2006, moins d'un (1) mois après sa nomination à la tête du Parquet de **Port-au-Prince**, Me Claudy GASSANT affirme, lors d'une conférence de presse, que le Parquet de **Port-au-Prince** doit être mis au courant, par n'importe quel moyen, téléphonique ou autre, de toute arrestation faite par la PNH.

Lors de la graduation de la 18^{ème} promotion de la PNH, le 1^{er} avril 2007, le Directeur Général de la PNH a fait tout un réquisitoire contre l'appareil judiciaire et l'administration de la Justice, considérés comme étant corrompus, vilipendés, souillés, avilis et trahis par les fils du pays. En réaction, l'ANAMAH a lancé un mot d'ordre de grève illimitée pour exiger la communication par le Directeur de la PNH, de la liste de Magistrats corrompus au **Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique** aux fins de les sanctionner.

b. Conflit entre le Parquet de Port-au-Prince et la DCPJ

En mai 2006, le Juge d'instruction Napela SAINTIL et le **Directeur Central de la Police Judiciaire** (DCPJ), l'Inspecteur Général Michaël V. LICIUS sont en conflit ouvert à la suite d'une déclaration faite au Cabinet d'Instruction de Me Napela SAINTIL par un prévenu nommé Emile TERSSI et selon laquelle il travaillait au profit et sous les ordres du directeur de la DCPJ. Cependant, Emile TERSSI a été arrêté par la DCPJ pour enlèvement, séquestration et détention illégale d'armes à feu.

Plusieurs convocations au Cabinet d'instruction sont adressées au directeur de la DCPJ qui a été mis en examen. Une action en dessaisissement est intentée par les avocats de Michaël LICIUS. Cependant, avant la décision de la Cour, le Magistrat a émis un mandat d'amener à l'encontre de Michaël LICIUS. Le mandat a été l'objet d'une action en opposition d'exécution.

Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**, Me Claudy GASSANT a rompu les liens entre son Parquet et la DCPJ en décidant de ne pas recevoir les dossiers de cette instance. Cette rupture est subordonnée par le Commissaire GASSANT à la présentation du directeur de la DCPJ par devant le Juge Napela SAINTIL. Le dossier prend alors une autre tournure mettant aux prises le Parquet de **Port-au-Prince** et la DCPJ. Parallèlement, plusieurs personnes sont arrêtées et gardées à la DCPJ sans aucune possibilité d'être déférées au Parquet pour être entendues.

Ce conflit de plus de *trois* (3) semaines a pris fin le 14 novembre 2006, avec la démission du directeur de la DCPJ et la déportation du Juge Napela SAINTIL de l'affaire, en date du 13 novembre 2006.

c. Conflit entre le Parquet de Port-au-Prince et le Juge Michel CASSEUS

Le 10 décembre 2006, le Juge de Paix Titulaire de la Section Nord de la Capitale, Me Michel CASSEUS, est brutalisé par *trois* (3) agents affectés à la sécurité du Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de **Port-au-Prince**, Me Claudy GASSANT. Me Michel CASSEUS a, par la suite, été arrêté puis mis en garde à vue au Parquet de **Port-au-Prince**. Le Magistrat CASSEUS n'a été libéré qu'après intervention expresse du Substitut Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**, Me Gabrielle F. DOMINGUE.

d. Conflit entre le Parquet de Port-au-Prince et le Ministère de la Justice

Les 20 octobre 2006 et 6 janvier 2007, le Commissaire du Gouvernement, Me Claudy GASSANT annonce que le Parquet a été cambriolé et rend la PNH responsable de cet acte en raison de sa défaillance dans la sécurisation du local du Parquet. Le 10 janvier 2007, une délégation du **Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique**, formée du Ministre de la Justice d'alors, Me René MAGLOIRE, du Secrétaire d'Etat à la Sécurité Publique, Luc Eucher JOSEPH, du Directeur Général de la PNH, Mario ANDRESOL, s'est rendue au Parquet. A l'arrivée de cette délégation, Me GASSANT a quitté le Parquet. Cependant, le Ministre de la Justice prend la parole pour mettre en doute les *deux* (2) cambriolages et affirme sur les ondes n'avoir reçu aucun rapport circonstancié.

Le 15 janvier 2007, Me GASSANT décide de se retirer momentanément du Parquet et désigne Me Fanfan GUERILUS pour assurer l'intérim, en attendant le rapport d'enquête annoncé par le Ministre de la Justice. Toutefois, le 2 avril 2007, en mal de pouvoir, le Commissaire GASSANT retourne au Parquet, de son plein gré alors que le Premier Ministre et le Ministre de la Justice d'alors étaient en dehors du pays. A son retour, le Premier Ministre, lors d'une intervention radio-télédiffusée, critique le comportement de Me Claudy GASSANT. Horripilé, Me GASSANT quitte encore le Parquet le 6 avril mais y retourne le 9 avril 2007 sans explication aucune.

Le 19 mars 2008, le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, Claudy GASSANT, est, à travers une lettre rendue publique, blâmé par le Secrétaire d'Etat à la Réforme Judiciaire, Daniel

JEAN, pour avoir tenu des propos désobligeants à l'encontre de ses supérieurs hiérarchiques.

e. Conflit entre le Parquet de Port-au-Prince et la PNH de Pétion-ville

Le 30 juillet 2008, le véhicule du **Responsable du bureau de presse et des relations publiques de la Présidence**, Assad VOLCY, immatriculé AA44100 est pris en chasse par la PNH de **Pétion-ville** après une tentative d'enlèvement sur mineur qui se serait déroulé à **Bois Moquette**, dans la commune de **Pétion-ville**. Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince** s'est farouchement opposé à l'enquête menée par la PNH de **Pétion-ville** arguant qu'au moment présumé de la tentative d'enlèvement, le sieur Assad VOLCY était en sa compagnie et l'a laissé fort tard, dans la soirée.

f. Abus d'autorité du Parquet de Port-au-Prince

Le 26 août 2010, au **Service de l'Immigration et de l'Emigration**, une embrouille a éclaté entre le policier Jules WANCEAU affecté à l'Unité de Sécurité de ce bâtiment et le nommé Eddy ainsi connu, agent de sécurité rapproché du Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**, Me Arycidas AUGUSTE, dont la présence sur les lieux était motivée par des activités personnelles visant à obtenir *trois* (3) livrets de passeport pour ses proches. Le policier Jules WANCEAU n'a pas autorisé l'agent de sécurité Eddy à entrer dans le bureau du directeur de l'Immigration et de l'Emigration. Me Arycidas AUGUSTE, prenant partie pour son agent de sécurité, a procédé à l'arrestation de Jules WANCEAU pour outrage à Magistrature. Dans une procédure cèle au cours de laquelle les faits sont dénaturés, le policier a été condamné, le même jour, par le Magistrat Perez PAUL, à *trois* mois d'emprisonnement, à la destitution de sa fonction de policier. De plus, le policier a perdu son droit de vote et d'élection pendant une période de *six* (6) mois.

g. Conflit entre le Parlement et la PNH

Le **Directeur Central de la Police Administrative**, l'Inspecteur Général Jean SAINT FLEUR est accusé, par le Député Casimir MICHELET, de lui avoir administré des coups le 12 janvier 2007 dans une affaire de circulation. La **Chambre des Députés**, dans une résolution adoptée le 17 janvier 2007, a réclamé le renvoi de l'inspecteur de la PNH ainsi que tous les autres policiers qui l'accompagnaient au moment de l'agression. Un ultimatum de *vingt-quatre* (24) heures a été lancé au **Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique** pour exécuter cette résolution, qui, du reste, n'a jamais été appliquée.

4. Réintégration et nomination de Magistrats corrompus

Le Chef de l'Exécutif a aussi pris des mesures portant sur la réintégration et la nomination de Magistrats sur lesquels pesaient des allégations de corruptions, de vol, d'usurpation de titre, d'assassinat, etc. A titre d'exemple :

- Jacques VINCENT, ancien Juge de Paix de l'**Acul Samedi** est nommé, en octobre 2006, Juge de Paix à **Fort-Liberté**.
- Me Morisseau EDOUARZIN impliqué dans un vol de véhicule perpétré à Delmas 31, le 28 avril 2004, est nommé Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **Petit-Goave** par le Président René PREVAL.
- Me Rocky PIERRE, et Me Calito CALIXTE sont tous *deux* (2) anciens Substituts Commissaires du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**.
- Alcès SAINT-LOUIS était Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance des **Gonaïves** sous la présidence de Jean Bertrand ARISTIDE. Il est nommé par le Président René PREVAL suppléant Juge de Paix à **Gressier**.
- Me Placide DUVELSON est nommé Juge de Paix en février 2007 pour la commune de **Cornillon**.

De plus, des convocations de Magistrats pour des rencontres pressantes au cours desquelles des décisions sont dictées par l'Exécutif, sont organisées par le Président René PREVAL. C'est dans ces circonstances que Me Hugues SAINT PIERRE, Président de la **Cour d'Appel des Gonaïves**, convoqué à **Port-au-Prince** par le **Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique** dans le cadre du **Massacre de la Scierie**, est tué à **Port-au-Prince**, suite à une bousculade à la Station des **Gonaïves**. Selon toute vraisemblance, cette bousculade aurait été provoquée par des gens venus des **Gonaïves** qui avaient pris le même bus que Me SAINT PIERRE. Vingt quatre heures de temps après le décès de Me Hugues SAINT PIERRE, Amanus MAYETTE, inculpé dans le cadre du dossier de la **Scierie**, est libéré par le Doyen du Tribunal de Première Instance de **Saint-Marc**.

Parallèlement, dans différentes juridictions du pays, des magistrats sont, au cours du mandat de René PREVAL, pointés du doigt en raison de leur implication dans des actes de corruption. En témoignent ces exemples :

- Le doyen du Tribunal de Première Instance de **Saint-Marc**, Ramon GUILLAUME, est surnommé le **juge de l'habeas complice**, tant il s'est spécialisé dans la libération des personnes arrêtées, après arrangements avec les défenseurs de la cause, en utilisant la procédure en **habeas corpus**. Il s'est penché même sur des dossiers pendants au Cabinet d'Instruction, banalisant ainsi les enquêtes judiciaires ;
- Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal Civil des **Cayes**, Joseph Eugène HYACINTHE ainsi que le Doyen du Tribunal, Jean Marie André Esner MILIEN, sont révoquées le 22 juin 2008. Ils auraient reçu de l'argent pour procéder à la libération de *deux* (2) narcotrafiquants répondant aux noms de Alain MATHURIN et Jean BAPTISTE ;
- L'ex-administrateur du **Ministère des Affaires Etrangères**, Harold BRUNOT est condamné le 7 janvier 2008 par la **Cour des Comptes et du Contentieux Administratif** à restituer la somme de *soixante-seize millions* (76.000.000) gourdes détournée sous son administration.

X. SEANCES D'ASSISES CRIMINELLES AVEC ET SANS ASSISTANCE DE JURY

Tout au cours du mandat du Président René PREVAL, l'appareil judiciaire haïtien a réalisé plusieurs séances d'assises criminelles avec et sans assistance de jury. Au total, de 2006 à 2010, pour l'ensemble des juridictions du pays, *deux mille six cent soixante et un* (2.661) individus sont jugés dont *mille six cent quatorze* (1.614) condamnés et *sept cent huit* (708) libérés.

Années	Personnes jugées	Personnes condamnées	Personnes libérées	Cas avec jury	Cas sans jury	Cas renvoyés
Été 2006	391	181	99	68	164	-
2006 – 2007	421	316	148	201	220	56
2007 – 2008	676	374	166	144	249	54
2008 – 2009	716	417	164	129	371	78
2009 - 2010	457	326	131	95	266	38
Total	2.661	1.614	708	637	1.270	226

Au cours de ces séances, plusieurs individus sont jugés pour des crimes spectaculaires dont *cent un* (101) pour enlèvement et séquestration contre rançon, *deux cent cinq* (205) pour crimes sexuels.

Années	Enlèvement et séquestration	Crimes sexuels
Eté 2006	11	25
2006 - 2007	3	22
2007 - 2008	14	1
2008 - 2009	65	109
2009 - 2010	8	48
Total	101	205

De plus, toujours pour cette période, *quinze* (15) policiers sont jugés et condamnés par l'appareil judiciaire en raison de leur implication dans des crimes tels : assassinats, association de malfaiteurs, enlèvement et séquestration contre rançon, infractions sexuelles, vol à mains armées, etc.

Il convient de noter que si l'appareil judiciaire, particulièrement le Tribunal Criminel de **Port-au-Prince**, sous l'administration du Doyen Feu Rock CADET, avait consenti d'énormes efforts en vue de juger le plus d'individus en détention préventive que possible, les prisons sont restées pleines à craquer jusqu'à l'évasion du 12 janvier 2010 au cours de laquelle *cing mille cent quatre vingt six* (5.186) prisonniers ont pris le maquis.

De plus, l'organisation des assises présente des faiblesses récurrentes telles que : nonchalance des parquetiers dans les mises en accusation, absence des témoins cités tant par le Parquet que par les parties défenderesses, non assimilation de leur travail par les jurés, renvoi des cas pour des causes farfelues, etc.

1. Libération d'individus impliqués dans des crimes spectaculaires

Plusieurs individus impliqués dans des crimes perpétrés dans le cadre du massacre de la **Scierie**, de l'**opération Bagdad**, de l'assassinat de Jacques ROCHE, de l'incendie des différents marchés de la Capitale dont le Marché Tête Bœuf, le Marché Hyppolite, sont libérés par le Gouvernement PREVAL. En effet, au cours de la période allant de juillet à novembre 2007, le Parquet de **Port-au-Prince**, a libéré *cent cinquante-trois* (153) détenus pour des raisons prétendument humanitaires. Parmi eux, *trente-neuf* (39) sont incarcérés sous le chef d'accusation d'association de malfaiteurs, *onze* (11) pour enlèvement et séquestration, *cing* (5) pour viols, *cing* (5) pour meurtre et assassinats.

D'autres sont libérés à la suite d'une parodie de procès comme ce fut le cas des individus impliqués dans les attaques contre la **Faculté des Sciences Humaines** et de l'**Institut National d'Administration, de Gestion et des Hautes Etudes Internationales** (INAGHEI).

De plus, l'ex-Sénateur et Premier Ministre sous la Présidence de Jean Bertrand ARISTIDE, Yvon NEPTUNE, inculpé dans le cadre du dossier de la **Scierie** est libéré le 27 juillet 2006 par décision de la Justice après que ce dernier ait observé une longue grève de faim.

XI. PRISONS

Sous la présidence de René PREVAL, les conditions de détention des personnes en conflit avec la Loi, ne se sont pas améliorées.

Sur le plan sanitaire, les détenus évoluent encore dans l'insalubrité la plus totale avec en sus, la promiscuité générée par le surencombrement des cellules. L'eau n'est pas disponible pour les prisonniers. Les installations sanitaires sont mal entretenues, malodorantes et ne sont pas nettoyées régulièrement.

Des cas de maladies telles que la galle, la grattelle sont recensés dans les prisons au cours de ces *cinq* (5) dernières années. A la mi-octobre 2010, l'épidémie de choléra, qui a frappé le pays s'est aussi répandue dans certaines des prisons du pays, provoquant la mort d'environ *soixante* (60) détenus.

En dépit de la création d'une commission devant travailler sur la problématique de la détention préventive prolongée, de la réalisation, tout au cours des *cinq* (5) dernières années, de plusieurs séances d'assises criminelles avec et sans assistance de jury et de nombreuses audiences correctionnelles, la détention préventive prolongée reste et demeure un défi que le Président René PREVAL a été incapable de relever.

1. Mutineries et Evasions de prison

Au cours de la période allant de mai 2006 à mai 2011, *trente-trois* (33) évasions et *six* (6) tentatives d'évasions ont été enregistrées dans les prisons civiles haïtiennes.

- Le 14 mai 2006, au moment de la prestation de serment du Président René PREVAL, une émeute est éclatée à la Prison Civile de **Port-au-Prince**, communément appelée **Pénitencier National**. *Cinquante-deux* (52) personnes sont blessées à l'aide d'armes contondantes, parmi elles *quarante-six* (46) détenus et *six* (6) agents de l'Administration Pénitentiaire. La PNH, aidée de la MINUSTAH, est intervenue pour ramener le calme dans la prison.

- Le 12 janvier 2010, *cinq* (5) des prisons du pays ont été frappées par le séisme. Il s'agit des prisons civiles de **Port-au-Prince**, de **Carrefour**, de **Delmas**, de **Jacmel** et de l'**Arcahaie**. De plus, *huit* (8) prisons ont été l'objet d'évasions à la faveur du séisme, au cours desquelles, *cinq mille cent quatre vingt six* (5.186) individus se sont évadés.

Au total, de 2006 à 2010, *cinq mille sept cent soixante onze* (5.771) individus se sont évadés de prison. Le tableau suivant fournit les informations relatives à ces évasions.

Prisons	Années				
	2006	2007	2008	2009	2010
Cap-Haïtien	1	3	-	8	-
Grande Rivière du Nord	-	-	3	-	-
Jérémie	1	7	-	-	-
Port-au-Prince	10	491		2	4.215
Carrefour	-	-	13	-	180
Delmas	-	-	-	-	290
Arcahaie	8	-	-	-	250
Mirebalais	15	-	-	-	-
Hinche	-	-	1	-	-
Cayes	-	-	-	-	43
Coteaux	-	-	-	-	69
Jacmel	16	-	-	-	73
Anse à veau	6	-	-	-	-
Commissariats convertis en prisons					66
13 Prisons	57	501	17	10	5.186

2. Prisonniers décédés

Parallèlement, au cours des *cinq* (5) dernières années, un total de *deux cent soixante-sept* (267) prisonniers ont perdu la vie au cours de leur incarcération dont une soixantaine, de l'épidémie de choléra.

Année	Prisonniers décédés
2006	11
2007	34
2008	54
2009	66
2010	32
Mai 2011	70
Total	267

**Bilan de la Présidence de René PREVAL en matière de droits humains
mai 2006 - mai 2011**

Après réparations, en mai 2011, les prisons civiles de **Delmas 33** et de l'**Arcahaie** sont rouvertes. De plus, une prison, située dans la commune de la **Croix des Bouquets**, est en construction et doit être opérationnelle sous peu.

XII. SECURITE

1. Création de la CNDDR

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité, le Gouvernement PREVAL – ALEXIS a mis en place une **Commission Nationale de Désarmement, Démantèlement et Réinsertion** (CNDDR) des bandits. Cette commission est, en fait, le reflet de celle qui a été créée par le Gouvernement de transition et qui devait mettre en œuvre un ensemble d'activités devant déboucher sur la récupération des armes illégales.

La CNDDR, mise en place par le Président René PREVAL est décriée en raison de la présence, en son sein, de Jean Baptiste JEAN PHILIPPE alias **Sanba Boukman**, porte-parole de l'**Opération Bagdad**. Il faut noter que cette opération dénommée **Opération Bagdad** est déclenchée le 30 septembre 2004 par les pro-lavalassiens pour protester contre le départ, forcé selon eux, du Président Jean Bertrand ARISTIDE. Cette opération a semé le deuil au sein de la population. En effet, des crimes, les uns plus spectaculaires que les autres tels que : enlèvement, séquestration contre rançon, tortures, viols collectifs, incendies, assassinats, etc. sont perpétrés. De plus, Emmanuel F. GAUTHIER, un autre membre de cette commission est arrêté aux **Etats-Unis d'Amérique**, quelques jours après sa nomination au sein de la CNDDR.

La CNDDR, par la suite, se révéla un véritable outil d'impunité. Des armes ont, selon elle, été saisies mais, ne seront pas présentées à la population. De plus, des individus, activement recherchés par la PNH pour leur implication dans des actes hautement criminels, ont collaboré avec la commission pour rendre leurs armes.

2. Insécurité

Sur le plan international, dans un rapport publié le 28 juin 2007, le pays est considéré par l'ONG américaine **Fondation Carnegie pour la Paix** comme étant le pays le plus instable de l'Amérique.

De 2006 à 2010, au moins *deux mille quatre cent trente-deux* (2.432) cas d'assassinats sont enregistrés dans le pays dont *soixante-trois* (63) policiers,

quatre mille huit cent soixante treize (4.873) cas de violences sexo-spécifiques sont aussi répertoriés.

Au moins *mille trois cent sept* (1.307) personnes sont enlevées. Le tableau suivant présente un résumé chiffré ventilé par année.

Infractions	2006	2007	2008	2009	2010	total
Assassinats	781	352	310	430	559	2.432
Policiers tués	41	22	-	-	-	63
Violences sexuelles	550	467	1.750	2.019	87	4.873
Enlèvements	544	246	214	169	124	1.307

De janvier à avril 2011, *deux cent trente-trois* (233) cas d'assassinats ont été répertoriés dans la seule zone métropolitaine.

Plusieurs personnes victimes d'enlèvement et de séquestration ont été obligées de payer une rançon substantielle pour recouvrer leur liberté. D'autres, en dépit de la rançon, ne seront pas retrouvées. En effet, des cas d'enlèvements spectaculaires, suivis pour la plupart, d'assassinats ou de disparitions, ont soulevé l'indignation de la population. Parmi eux :

- Carl Rubens FRANCILLON, âgé de 6 ans, enlevé le 8 novembre 2006,
- Marie Natacha Kerbie DESSOURCES, enlevée le 13 novembre 2006,
- Lovinsky Pierre Antoine, enlevé le 12 août 2007,
- Joseph François Robert Marcello, enlevé le 12 janvier 2008,
- Karim Xavier, enlevé le 20 mai 2008.

Devant la montée de ces actes d'enlèvements et de séquestration contre rançon, une organisation luttant contre le kidnapping est créée par des membres de la société civile. Il s'agit de la **Lutte Nationale contre le Kidnapping** (LUNAK). Le 4 juin 2008, une marche silencieuse est organisée à **Port-au-Prince**. Plusieurs milliers de personnes ont pris part à cette marche en vue de protester contre la montée de l'insécurité dans le pays, surtout au lendemain de l'enlèvement suivi de l'assassinat odieux de l'écolier Karim XAVIER, du **Collège Catts Pressoir**. Les protestataires exigent aussi la prise de mesures drastiques contre les kidnappeurs ainsi que contre leurs complices.

3. Situation sécuritaire du pays au lendemain du séisme

Les efforts consentis par les forces de l'ordre sont mis à rude épreuve le 12 janvier 2010 ainsi qu'au lendemain du séisme à la faveur duquel huit (8) prisons sont vidées totalement ou partiellement de leur population. L'effondrement de plusieurs bâtiments ayant abrité jadis des Commissariats et Sous-commissariats, l'effondrement du Palais de justice de **Port-au-Prince**, de plusieurs tribunaux de paix ont eu un impact négatif sur la situation sécuritaire dans le pays.

Tout de suite après le séisme du 12 janvier 2010, des scènes de pillage sont répertoriés un peu partout dans les zones touchées par le séisme. De plus, le nombre de personnes tuées par balles, par lapidation ou par armes blanches n'a pas cessé d'augmenter.

Aujourd'hui, l'insécurité constitue le lot quotidien des personnes qui évoluent dans les camps et les centres d'hébergement. Il ne se passe pas de jour sans qu'on n'enregistre des cas d'agressions physiques, de vol, de viols, etc. Cet état de fait est la résultante, entre autres, de l'absence d'électricité et de l'éloignement des centres d'hébergement.

4. Journalistes assassinés

Au cours du mandat de René PREVAL, plusieurs journalistes ont perdu la vie.

- Dans la nuit du 14 au 15 avril 2007, le journaliste de l'hebdomadaire Haïti Progrès, Johnson EDOUARD est assassiné chez lui, aux **Gonaïves**.
- Le 16 mai 2007 le directeur de la programmation de la **Radio Télévision Provinciale** Alix JOSEPH est assassiné de onze (11) balles, aux **Gonaïves**.
- Le 22 mai 2007, le publiciste François LATOUR est enlevé et tué à **Port-au-Prince**.
- Le 9 février 2011, Jean Richard LOUIS CHARLES est assassiné à **Port-au-Prince**.

Il convient cependant, de souligner que la liberté d'expression, au cours du mandat de René PREVAL, a été en général respectée, partout dans le pays.

5. Incendies des marchés publics

Plusieurs incendies de marchés publics ont jalonné le mandat présidentiel, laissant dans leur sillage des pertes matérielles et économiques inestimables et une classe économique informelle ne sachant à quel Saint se vouer. Les incendies qui ont provoqué le plus de dégâts sont les suivants :

- Le 6 novembre 2006, la partie du Marché de **Pétion-ville** où se vendaient des habits usagés et communément appelée **Mache Pèpè**, est incendiée ;
- Le 30 mai 2008, le **Marché Vallière** connu sous le nom de **Marché en Fer** est incendié ;
- Le 4 juillet 2008, le Marché public principal des **Cayes** appelé **Marché Kay Fè** est incendié ;
- Le 21 décembre 2009, le **Marché Hyppolite** est incendié. Les dégâts économiques provoqués par cet incendie sont incommensurables. Trente-six (36) magasins miniatures sont partis en fumée ;
- Dans la nuit du 25 au 26 avril 2010, le **Marché du Port** et le **Marché dénommé Guérite** sont incendiés ;
- Dans la nuit du 6 au 7 février 2011, le Marché public de la Route de Frères, à **Pétion-ville**, appelé **Marché la Coupe**, est incendié ;
- Dans la nuit du 21 au 22 février 2011, la partie du **Marché de la Croix des Bossales** destinée à la vente d'habits usagés, est incendiée.

Lors de ces incendies, promesses d'ouvrir enquête et de punir les responsables sont faites. Certains individus sont arrêtés et incarcérés pour pyromanie. De plus, les noms des marchandes et des marchands victimes ayant perdu tout ce dont ils possédaient sont relevés pour des actions en accompagnement des victimes. Mais, ces actions n'étant pas mises sur pied selon une procédure axée sur le droit, souvent, elles débouchent sur la grogne et l'insatisfaction.

6. Personnes portées disparues

Joseph François Robert MARCELLO, coordonnateur de la **Commission Nationale de Passation de Marchés** (CNPM) est enlevé le 12 janvier 2009 par des individus armés. Il n'est jamais retrouvé. Il faut rappeler que la CNPM avait pour mission de contrôler les processus de passation de marchés lors des contrats liant les institutions de l'Etat aux exécutants des projets. Joseph François Robert MARCELLO s'était farouchement opposé au mode de gestion des

fonds du trésor public par certaines institutions étatiques dont le **Conseil National des Equipements** (CNE). Avant son enlèvement, il était l'objet de constantes menaces.

Lovensky PIERRE ANTOINE, coordonnateur de la Fondation 30 Septembre et partisan farouche de l'ex-Président Jean Bertrand ARISTIDE, est enlevé le 12 août 2007. Il n'a jamais été retrouvé. Lovensky Pierre ANTOINE était très critique vis-à-vis du pouvoir en place. Il avait, dans ses différents discours, qualifié le Président René PREVAL de traître pour n'avoir rien fait tendant à favoriser le retour au pays de l'ex-Président Jean Bertrand ARISTIDE.

XIII. POLICE NATIONALE D'HAÏTI (PNH)

1. Promotions

De 2006 à 2011, *cinq* (5) promotions de la PNH sont sorties.

Promotions	Date de sortie	Effectif
18 ^{ème}	15 décembre 2006	563
19 ^{ème}	6 novembre 2007	642
20 ^{ème}	27 février 2009	702
21 ^{ème}	17 août 2009	476

La *vingt-deuxième* promotion est formée sous la présidence de René PREVAL, graduée sous celle Michel Joseph MARTELLY, compte *huit cent soixante dix-sept* (877) agents. Aujourd'hui, la PNH compte *neuf mille neuf cent cinquante* (9.950) agents policiers dont quatre cents (400) femmes et *neuf mille neuf cent cinquante* (9.950) hommes.

2. Arrestations

De 2006 à 2010, la PNH a procédé à l'arrestation d'au moins *soixante treize mille six cent vingt huit* (73628)² individus.

Année	Nombre d'arrestations
2006	6.444
2007	10.571
2008	17.169
2009	17.950

² **Source : Différents rapports présentant les bilans annuels de la Police Nationale d'Haïti (PNH) ; Différents rapports de la Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH)**

2010	21.494
Total	73.628

XIV. MISSION DES NATIONS-UNIES POUR LA STABILISATION EN HAÏTI (MINUSTAH)

Le Président René PREVAL a hérité du Gouvernement de transition, la **Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti** (MINUSTAH), qui, tout au cours des cinq (5) dernières années, s'est impliquée dans des actions visant à ramener la sécurité dans le pays.

En date du 28 juillet 2006, le Secrétaire Général de l'ONU Kofi ANNAN a présenté son rapport sur la MINUSTAH et souligne que la criminalité reste, dans le pays, un défi à relever. En ce sens, le 15 août 2006, le mandat de la mission a été prorogé jusqu'au 17 février 2007. Parallèlement, le Gouvernement PREVAL – ALEXIS a annoncé vouloir mettre en œuvre une politique de carotte et de bâton en vue de porter les bandits, particulièrement ceux qui sont localisés dans les zones considérées comme étant de non droit, à baisser les armes.

Un plan de désarmement et de réinsertion sociale des gangs armés a été élaboré par la MINUSTAH en septembre 2006 en vue de fournir une assistance technique aux autorités haïtiennes et une aide financière à tous les individus qui auraient décidé de leur plein gré de déposer les armes. Parallèlement, le Premier Ministre Jacques Edouard ALEXIS a procédé, le mardi 12 septembre 2006, à l'installation de la **Commission Nationale de Désarmement, Démantèlement et Réinsertion**. Cependant, la mise en œuvre du plan de désarmement de même que l'installation de la CNDDR n'ont pas aidé à améliorer la situation sécuritaire du pays, vers la fin de l'année 2006. Au contraire, les cas d'enlèvements, de séquestration, d'assassinats crapuleux sont légion et touchent toutes les catégories sociales. En effet, des parlementaires, des écoliers, des policiers, des hommes d'affaires, des étrangers, etc. sont enlevés, séquestrés contre rançon ou tués. Des bus de transport en commun sont attaqués, des passagers sont enlevés et séquestrés par des bandits armés qui sèment la terreur dans le pays avec une insolence à nulle autre pareille.

A la fin du mois de novembre 2006, les établissements scolaires de la capitale sont obligés de suspendre toute activité en raison de la situation sécuritaire du

pays qui, en déclin, touche les écoliers. En effet, au moins *onze* (11) cas d'enlèvement d'enfants âgés de *trois* (3) à *dix-sept* (17) ans sont recensés.³

Le Gouvernement qui avait, au début, annoncé la mise en œuvre d'une politique de carotte et de bâton, face à l'échec de cette stratégie, a ordonné aux forces de sécurité, de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de déloger les bandits armés et de ramener le calme dans les zones réputées de non droit dans le pays.

De décembre 2006 à février 2007, des actions musclées conjointes sont menées par la PNH et la MINUSTAH en vue de déloger les gangs. Pour cette seule période, au moins *cent neuf* (109) individus sont arrêtés dont des chefs de gangs notoires tels que : Evens JEUNE alias Evens Ti Kouto ou Bwa lyann, Edner PIERRE alias Zachary, Johnny PIERRE-LOUIS alias Ti Bazil, Belony PIERRE, etc.

Tout au cours de l'année 2008, les opérations⁴ pour déloger les bandits des zones chaudes de la commune de **Cité Soleil** notamment **Cité Boston**, Bois **Neuf**, **Base Bélékou**, Soleil 4, 9, 11, 13, 17, 19, **Linto**, **Railles**, **Sou Wharf**, **Saint Catherine** et **Drouillard**, **Pelé/Simon** etc. sont conduites par la PNH et la MINUSTAH. Plusieurs bandits notoires sont arrêtés. D'autres sont tués lors des opérations. De plus, des armes sont saisies.

Cependant, dans le cadre des opérations menées par la MINUSTAH, les personnes arrêtées sont remises à la Justice haïtienne alors que les corps de délit sont gardés par la mission onusienne. Ceci a constitué un handicap majeur pour les Magistrats qui n'ont eu aucune pièce sur laquelle baser leur conviction lors des énoncés de peine.

Les opérations conjointes PNH-MINUSTAH ont porté des chefs de gangs tels que Amaral DUCLONA ainsi que des lieutenants de Evens JEUNE, qui ont pris peur, à remettre, en mars 2009, quelques armes à la CNDDR, dont la plupart étaient défectueuses.

1. Cas d'exploitation sexuelle

Cent onze (111) soldats sri-lankais de la MINUSTAH sont impliqués dans des cas d'exploitation sexuelle perpétrés à l'encontre de mineures. A titre de

³ Source : PNH, *Fonds des Nations-Unies pour l'enfance, Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)*.

⁴ *Statistiques en rapport avec la situation actuelle des bandits évoluant à Cité Soleil, Police Nationale d'Haïti, Direction Centrale de la Police Judiciaire, Bureau de Renseignements Judiciaires, BRJ/SA/007-08, 11 février 2008, 21 pages.*

mesures disciplinaires, ces soldats sont rapatriés le 3 novembre 2007 dans leur pays en vue de répondre par devant les instances de jugement, des infractions qui leur sont reprochées. A date, aucun suivi n'est fait et, les victimes sont laissées à elles-mêmes.

2. Cas de bastonnade

La MINUSTAH est aussi impliquée dans des cas de bastonnade dont sont victimes des agents de la PNH. Le cas le plus frappant est celui où, en date du 6 août 2008, *deux* (2) policiers, Donson BIEN-AIME A₂ et Ronald DENIS A₃, tous deux (2) affectés au Commissariat de **Cité Soleil**, sont brutalisés par la MINUSTAH, à proximité du commissariat, en dépit du fait qu'ils se soient identifiés.

3. Décès d'agents de la MINUSTAH

De 2006 à 2011, au moins *cent dix-sept* (117) agents de la MINUSTAH sont décédés dans des circonstances atroces. Le 9 octobre 2009, un avion ayant à son bord *onze* (11) agents de la MINUSTAH s'est écrasé. Tous les occupants ont péri dans ce crash. De plus, le 12 janvier 2010, le tremblement de terre a coûté la vie à au moins *cent un* (101) employés civils et agents de la MINUSTAH.

XV. ECONOMIE

1. Coopération externe / Promesses d'Aide internationale

De 2006 à 2011, plusieurs gouvernements de pays amis d'Haïti ont fait la promesse d'assister le pays dans sa quête de développement. Le pays est associé à plusieurs dons, promesses de dons estimés à des centaines de millions de dollars. En voici quelques exemples.

- En mars 2007, le Gouvernement vénézuélien a créé un fonds humanitaire de *vingt millions* (20.000.000) dollars en faveur d'**Haïti**.
- Le Président René PREVAL a pris part, en date du 30 avril 2007, au cinquième sommet de l'**Alternative Bolivarienne des Amériques** (ALBA), regroupant la **Bolivie**, le **Cuba**, le **Nicaragua** et le **Venezuela**. Des accords dans les domaines de l'alphabétisation, des produits pétroliers et de l'électricité sont signés. Le **Venezuela** a promis, au cours de ce sommet, de fournir au pays *dix-huit mille* (18.000) barils de pétrole brut par jour et **Cuba** s'est engagé à faire don au pays *deux millions* (2.000.000) d'ampoules basse énergie dont le montant s'élève à *quatre*

millions (4.000.000) dollars, ce, dans le but d'économiser *soixante-dix millions* (70.000.000) dollars en kilowatt. De plus, ALBA a financé la construction de *trois* (3) centrales électriques à **Port-au-Prince**, aux **Gonaïves** et au **Cap-Haïtien**.

- La **Banque Mondiale** approuve, le 20 juin 2006, un don de *deux millions* (2.000.000) dollars à **Haïti** ce, dans le but de renforcer la gestion des ressources dans le secteur public haïtien pour promouvoir la relance économique, la croissance à long terme et l'amélioration de la provision de services. Le 9 octobre 2008, la **Banque Mondiale** annonce l'octroi de dons s'élevant à *vingt-cinq millions* (25.000.000) dollars américains, ce dans le but d'aider le pays à se redresser au lendemain des tempêtes tropicales ayant frappé le pays en été 2008. En juin 2009, la **Banque Mondiale** a approuvé *cent vingt et un millions* (121.000.000) dollars en termes d'assistance à **Haïti**. De plus, *cinq millions* (5.000.000) dollars sont offerts en don pour le renforcement du secteur agricole.
- Parallèlement, le **Fonds International de Développement Agricole** (FIDA) a octroyé *deux millions cinq cent mille* (2.500.000) dollars américains à titre de renforcement de la sécurité alimentaire dans les campagnes. La **Conférence Internationale pour le Développement Economique et Social d'Haïti**, qui s'est tenue le mardi 25 juillet 2006 a débouché sur une promesse de *sept cent cinquante millions* (750.000.000) dollars au Gouvernement haïtien pour la période allant d'août 2006 à septembre 2007.
- En 2008, **Haïti** importe 80 % de sa consommation en riz. Elle produit 43 % de sa consommation nationale alimentaire. Selon le PAM, 47 % des haïtiens, souffrent de carence alimentaire, *un* (1) enfant sur *cinq* (5) souffre de malnutrition aigüe⁵. De plus, la pauvreté s'installe. Plus de la moitié de la population vit avec moins d'*un* (1) dollar américain par jour.
- Tout au cours du quinquennat de René PREVAL, des institutions œuvrant dans le domaine de l'alimentation telles que le **Programme Alimentaire Mondial** (PAM), n'ont pas cessé de lancer des appels de fonds à la communauté internationale. Ces fonds sont destinés à se procurer des produits alimentaires au profit de la population haïtienne qui souffre de la faim. De plus, ces institutions ont aussi commencé à mettre en œuvre des programmes de **Nourriture contre Travail**, surtout au lendemain des catastrophes naturelles, en vue d'assainir les zones particulièrement touchées par les tempêtes et les ouragans.

⁵ Sources : **Programme Alimentaire Mondial (PAM)**, **Fonds des Nations-Unies pour l'Alimentation (FAO)**

- Après le séisme du 12 janvier 2010, la **Commission Européenne** a octroyé au pays une aide estimée à *cent millions* (100.000.000) euros. Ce montant est destiné à la reconstruction des bâtiments gouvernementaux et d'autres infrastructures affectées par le séisme.
- Le 21 juillet 2010, le **Fonds Monétaire International** (FMI) a annulé la dette totale d'Haïti estimée à *deux cent soixante huit millions* (268.000.000) dollars envers cette institution. Cette annulation survient à un moment où toute la communauté internationale s'était mobilisée pour venir en aide au pays au lendemain du séisme.
- La **Banque Interaméricaine de Développement** (BID) accorde, dans le cadre de la reconstruction du pays, un don annuel de l'ordre de *deux cent millions* (200.000.000) dollars, ce, sur une période de *dix* (10) ans.
- Tout au cours du mandat de René PREVAL, les Haïtiens, en butte aux conditions économiques difficiles, n'ont jamais cessé de fuir le pays, au péril de leur vie. Le 4 mai 2007, un bateau transportant des haïtiens a fait naufrage au large des îles **Turks et Caïcos**, provoquant le décès d'au moins *soixante et une* (61) personnes et la disparition d'une vingtaine d'autres. Les survivants sont rapatriés. Ces derniers ont accusé les gardes-côtes des îles **Turks et Caïcos** d'avoir provoqué ce naufrage.

XVI. BUDGET DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Au cours de la Présidence de René PREVAL, un budget est voté chaque année, pour le fonctionnement des différents ministères et la mise en œuvre de la politique générale du Gouvernement, via, les ministères. Cependant, force est de constater que, pour ces cinq dernières années, la moyenne des allocations attribuées aux domaines vitaux suivants n'est pas significative.

- Education : 9.26 %
- Santé : 6.38 %
- Agriculture : 6.31 %
- Environnement : 0.97 %
- Justice : 6.19 %
- Questions de genre : 0.15 %

Ministères	2010-2011		2009-2010		2008-2009		2007-2008		2006-2007	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Ministère de la Planification et de la coopération externe	18.519.915.212	17,42%	16.686.641.047	18,76%	10.509.457.188	13,07%	15.631.634.003	20,13%	9.215.879.547	14,27%
Ministère de l'économie et des Finances	4.339.648.363	4,08%	5.871.397.807	6,60%	4.728.941.734	5,88%	5.077.255.859	6,54%	4.956.924.722	7,68%
Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural	7.457.414.036	7,02%	6.178.921.693	6,95%	6.445.099.925	8,02%	2.752.884.036	3,54%	3.777.568.421	5,85%
Ministère des Travaux Publiques Transport et Communication	30.725.158.604	28,91%	22.822.959.849	25,66%	13.804.564.197	17,17%	22.898.618.802	29,49%	11.859.511.189	18,37%
Ministère de l'Environnement	380.228.157	0,36%	634.387.064	0,71%	549.941.722	0,68%	1.520.455.055	1,96%	881.171.476	1,14%
Ministère du Tourisme	173.929.734	0,16%	206.637.061	0,23%	198.174.756	0,25%	176.047.855	0,23%	158.835.389	0,25%
Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique	6.699.510.616	6,30%	7.621.941.131	8,57%	6.911.509.356	0,60%	5.298.910.825	6,82%	5.598.908.355	8,67%
Ministère des Haïtiens vivant à l'Etranger	118.355.488	0,11%	54.263.957	0,06%	78.917.977	0,10%	81.015.087	0,10%	83012168	0,13%
Ministère des Affaires Etrangères	1.422.194.958	1,34%	1.387.108.306	1,56%	1.158.243.132	1,44%	1.159.183.152	1,49%	882.295.344	1,37%
Présidence	729.379.236	0,69%	640.881.979	0,72%	542.458.807	0,67%	608.899.789	0,78%	508.171.642	0,79%
Primature	693.959.505	0,65%	664.741.324	0,75%	596.823.905	0,74%	697.724.513	0,90%	576.818.655	0,89%

Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales	1.817.744.280	1,71%	1.589.885.067	1,79%	1.372.610.058	1,71%	1.058.614.462	1,36%	1.575.675.569	2,44%
Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle	11.167.944.797	10,51%	8.146.301.403	9,16%	7.414.007.589	9,22%	6.687.175.693	8,61%	5.694.383.612	8,82%
Ministère des Affaires Sociales et du Travail	554.126.221	0,52%	484.840.082	0,55%	469.496.967	0,58%	463.209.378	0,60%	454.478.996	0,70%
Ministère de la Santé Publique et de la Population	6.210.374.375	5,84%	3.716.729.784	4,18%	8.728.602.546	10,86%	2.031.644.912	2,62%	5.435.456.113	8,42%
Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme	183.564.420	0,17%	111.707.762	0,13%	146.084.762	0,18%	101.529.868	0,13%	96.104.742	0,15%
Ministère de la Jeunesse, des Sports et à l'action Civique	472.384.859	0,44%	415.139.107	0,47%	332.165.367	0,41%	348.247.308	0,45%	294.805.610	0,46%
Ministère des Cultes	101.880.624	0,10%	96.921.410	0,11%	83.821.410	0,10%	92.713.534	0,12%	78.499.528	0,12%
Ministère du Commerce et de l'Industrie	242.929.611	0,23%	321.738.018	0,36%	592.701.497	0,94%	463.313.428	0,60%	422.650.413	0,65%
Ministère de la Culture et de la Communication	1.360.416.102	1,28%	741.294.296	0,83%	665.235.665	0,83%	575.092.379	0,74%	504.063.771	0,78%
Montant Total du Budget	106.284.926.099		88.942.900.943		80.400.719.063		77.661.464.554		64.566.685.462	

XVII. DIPLOMATIE

Sous la présidence de René PREVAL, plusieurs chefs d'Etat et chefs de Gouvernement ont visité le pays. Parmi eux, on peut citer : Hugo CHAVEZ, Président du **Vénézuela**, Leonel FERNANDEZ, Président de la **République Dominicaine**, Luis Inacio LULA DA SILVA, Président d'alors du **Brésil**, Michèle BACHELET, Présidente du **Chili** d'alors.

Ces visites se sont intensifiées au lendemain du séisme. Des Présidents et Chefs de Gouvernements ont tenu à manifester leur solidarité au pays. Parmi eux, on compte, les Présidents, Nicolas SARCOZY, **France**, Alfredo PALACIO, **Equateur** ; Les chefs de Gouvernement Stephen Harper, du **Canada**, etc. Parallèlement, sous la présidence de René PREVAL, **Haïti** a pris part à des réunions organisées par des institutions régionales et internationales à titre de membre, d'observateur ou d'invité. Parmi ces institutions, on peut citer : **l'Alliance Bolivarienne pour les Amériques**, regroupant **Venezuela, Cuba, Nicaragua, Equateur** et **Bolivie**.

Par ailleurs, le **Conseil des Droits de l'Homme des Nations-Unies** a nommé Michel FORST au poste d'expert-indépendant pour les Droits de l'Homme sur **Haïti** en 2008, en remplacement du Diplomate français Louis JOANET. En ce sens, Michel FORST a, au cours du mandat du Président PREVAL, réalisé plusieurs visites en **Haïti** au cours desquelles, il s'est entretenu avec des organisations de droits humains et de la Société Civile. Il a produit plusieurs rapports sur la situation des droits humains en Haïti.

Au cours du mois de février 2011, Michel FORST a effectué une mission de huit (8) jours en **Haïti** en vue de porter la **Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti** (CIRH) à incorporer dans le plan de reconstruction, une approche axée sur les droits humains dans la reconstruction du pays, la lutte contre l'impunité et la poursuite des réformes dans le domaine. La CIRH, les représentants des différents systèmes de l'**Organisation des Nations Unies** (ONU) ainsi que des membres de la Société Civile ont été alors rencontrés.

XVIII. CREATION DE LA CIRH

La **Commission Intérimaire pour la Reconstruction Nationale** (CIRH) est créée à la faveur de la Loi publiée dans le Moniteur le 19 avril 2010 portant sur l'état d'urgence. Cette commission est composée de *vingt-neuf* (29) membres dont *treize* (13) étrangers, *quatorze* (14) nationaux avec droit de vote et *deux* (2) autres haïtiens sans droit de vote.

Cette commission est créée dans le but de mettre en œuvre le plan de développement pour **Haïti** portant sur l'éducation, le logement transitionnel, le logement permanent, l'agriculture, etc., de donner son approbation à des propositions de projets évalués en fonction de leur conformité avec le plan de développement pour **Haïti**, d'élaborer et de solliciter des projets compatibles avec les priorités du plan de développement pour **Haïti** et de décider de la redevabilité des soumissions externes.

XIX. ENVIRONNEMENT

1. *Situation environnementale du pays*

Sur le plan environnemental, la couverture végétale du pays est estimée à environ 2 %, en 2009. 70% des terres haïtiennes sont des montagnes et des collines. Le risque des inondations reste grand si rien n'est fait en vue de la canalisation des eaux de pluies et de la protection des terres arables.

La croissance rapide de la population, l'urbanisation désordonnée, la migration massive des populations rurales vers les grandes villes, la déforestation, l'exploitation anarchique des carrières de sable dans les mornes et l'abattement des arbres aux fins de fabrication du charbon de bois pour la cuisson, pour le fonctionnement des buanderies et des boulangeries, etc. sont les principaux facteurs à la base des problèmes environnementaux du pays. Conséquemment, à la moindre averse, la population enregistre des pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants. La situation environnementale du pays ne s'est pas améliorée en dépit du fait que les autorités soient informées des risques géologiques, sismiques et atmosphériques encourus par le pays.

2. *Catastrophes naturelles*

Au cours du mandat du Président René PREVAL, plusieurs catastrophes naturelles ont frappé le pays.

Pour cette période, le pays a connu au moins *douze* (12) tempêtes tropicales. Les départements les plus touchés au cours de ces intempéries, accompagnées de fortes pluies et entraînant des glissements de terrain, des inondations, des pertes de denrées et de têtes de bétail, sont l'Artibonite, le Sud, la Grand'Anse, l'Ouest et le Nord-Ouest.

Le 7 novembre 2008, l'établissement **Ecole Evangélique La Promesse**, situé à **Nerrettes**, une localité de **Pétion-ville**, s'est effondré provoquant le décès de *quatre vingt dix neuf* (99) personnes dont des élèves et des enseignants. *Cent*

soixante-deux (162) personnes blessées ont été recensées. Le 12 novembre 2008, un autre établissement **la Grâce Divine**, s'est effondré, faisant neuf (9) blessés.

Le 12 janvier 2010, un séisme de magnitude 7.3 sur l'échelle de Richter a frappé le pays causant la mort de *trois cent mille* (300.000) personnes, la disparition de *trente-mille* (30.000) autres. *Deux cent cinquante mille* (250.000) personnes sont blessées. Environ *un million neuf cent mille* (1.900.000) personnes déplacées se sont retrouvées dans les rues. Les pertes sont estimées à *sept milliards huit cent millions* (7.800.000.000) dollars américains, équivalant à 120 % du **Produit Intérieur Brut** (PIB), selon le **Comité pour le Développement et la Coopération des Caraïbes**.

Tous les secteurs vitaux de la nation ont été touchés. La Famille, l'Eglise, l'Etat. Face à l'ampleur des dégâts enregistrés, la communauté internationale est rapidement intervenue en vue de venir en aide à la population sinistrée. L'aide offerte s'est manifestée dans différents domaines : le secours, la santé, l'alimentation, l'eau, l'eau potable, l'abri provisoire, etc.

Au total, pour le mandat de René PREVAL, les pertes humaines et matérielles enregistrées suite aux différentes catastrophes naturelles, sont estimées à au moins *trois cent vingt et un mille deux cent soixante huit* (321.268) décès et *trente mille cinquante-quatre* (30.054) personnes disparues. *Trois cent mille cent quatre vingt dix* (300.190) personnes sont blessées. *Trois million vingt quatre mille quatre cent trente-trois* (3.024.233) personnes sont sorties sinistrées de ces intempéries et *trois cent mille trois cent quarante cinq* (300.345) maisons et tentes sont saccagées, déchirées ou emportées par les pluies.

Année	Décès	Blessés	Disparues	Sinistrées	Abris touchés
2006	9	4	3	18.900	617
2007	12	14	2	13.615	270
2008	425	136	45	915.000	11.458
2009	15	-	4	2.500	-
2010	320.807	300.036	30.000	2.074.418	288.000
Total	321.268	300.190	30.054	3.024.433	300.345

XX. SANTE

Le Président René PREVAL n'a rien mis en œuvre en vue de convaincre la population de sa volonté d'établir dans le pays un système de santé accessible à tous et répondant aux normes minimales. Au contraire, plus que jamais, au

cours de son mandat, les organisations internationales œuvrant dans le domaine de la santé se sont installées dans le pays tant la demande en santé était grande et tant, l'Etat haïtien a fait montre d'indifférence vis-à-vis de cette demande. En effet, de 2006 à 2011, plusieurs campagnes de vaccination et de sensibilisation sont réalisées par des **Organisations Non Gouvernementales**, souvent, sans la participation des autorités étatiques. Parallèlement, le personnel au niveau des centres hospitaliers publics, ont observé, tout au cours du mandat de René PREVAL, des arrêts de travail pour exiger de meilleures conditions de travail et le paiement de nombreux mois d'arriérés de salaire. Ces grèves sont enregistrées, notamment, à **l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti** (HUEH) et à l'Hôpital Justinien du **Cap-Haïtien** ;

La situation des personnes vivant dans les zones reculées n'a pas changé, avec la montée au pouvoir du Président René PREVAL. Les personnes malades vivant dans les sections communales et les quartiers éloignés, doivent passer plusieurs heures avant de ne pouvoir trouver un centre de santé mal équipé, crasseux et dépourvu de tout, pour recevoir les premiers soins. Le taux de mortalité infantile reste très élevé. Selon les dernières estimations réalisées en 2010, le taux de mortalité infantile oscille autour de 77.76 %.

L'administration des hôpitaux privés échappe complètement à l'Etat alors que parallèlement, les patients qui se rendent dans les hôpitaux publics sont reçus dans l'irrespect total de leur dignité.

Certains laboratoires d'analyses médicales et certaines pharmacies logent dans des bâtiments crasseux et fonctionnent en dehors de tout règlement. Dans un irrespect total pour les règles minimales de sécurité, les pharmacies affichent à leurs portes que les médicaments vendus ne seront pas repris. De plus, malgré l'interdiction de vendre des médicaments dans les rues, les marchands ambulants, au su et au vu des autorités sanitaires, continuent de vanter les bienfaits de leurs médicaments en incitant la population à s'en pourvoir.

Pour une population estimée à *huit million cinq cent mille* (8.500.000) habitants, il existe dans le pays *mille sept cent soixante-huit* (1.768) établissements de santé dont *cent vingt huit* (128) hôpitaux. Parallèlement, le personnel œuvrant dans le domaine de la santé s'élève à *onze mille huit cent soixante-seize* (11.876) dont *deux mille quatre cent quarante-deux* (2.442) médecins généralistes. A la lumière de ces statistiques, Haïti compte *un* (1) hôpital pour *soixante six mille quatre cent sept* (66.407) personnes, *un* (1) médecin pour *trois mille quatre cent quatre vingt une* (3.481) personnes.

Le 20 octobre 2010, une épidémie de choléra s'est propagée dans le pays. Le foyer a été découvert dans le département du **Centre**. Pour la gestion de cette maladie, l'Etat haïtien, aidé d'organisations œuvrant dans le domaine de la

santé, a été obligé de réaliser des émissions, mener des campagnes de sensibilisation, etc. Au moins *quatre mille sept quatre vingt sept* (4.787) personnes sont décédées du choléra et *deux cent soixante quatorze mille quatre cent dix-huit* (274.418) autres ont été infectées.

XXI. EDUCATION

A l'instar de ses prédécesseurs, sous la Présidence de René PREVAL l'éducation n'a pas été une priorité pour son Gouvernement. Le budget alloué au système éducatif oscille annuellement autour de 9.26 % du budget national. 85 % des établissements scolaires⁶ sont du secteur privé et seulement 15 % appartiennent au secteur public. Nombre d'entre ces établissements sont logés dans des bâtiments privés, exigus, sales et dépourvus d'espace de récréation et de voie secondaire de pénétration, en cas d'urgence. N'ayant pas été construites pour servir de bâtiments scolaires, ces maisons exigües n'offrent pas aux enfants l'environnement adéquat pour un meilleur apprentissage et les exposent à toutes sortes de dangers.

L'éducation primaire n'est pas accessible à tous. Les quelques écoles primaires publiques existantes fonctionnent dans des conditions lamentables. Les bâtiments sont délabrés et ne répondent pas aux règles minimales de sécurité. Les classes sont surchargées, les fournitures scolaires et les matériels pédagogiques font défaut, rendant les conditions générales d'apprentissage extrêmement difficiles.

L'Etat haïtien n'exerce aucun contrôle sérieux sur le fonctionnement des établissements privés dont les directions ajustent quand elles le veulent, les frais de scolarité. L'augmentation effrénée des frais d'inscription et des mensualités portent les parents à consacrer de plus en plus de leurs budgets à l'éducation. Parallèlement, seuls 51% des garçons contre 49 % des filles et 3% d'enfants à besoins spéciaux, en âge scolaire, ont accès à l'école. Malgré la campagne d'alphabétisation entreprise par les différents gouvernements dont le Gouvernement actuel, plus d'un tiers des jeunes, âgés entre *seize* (16) et *vingt-quatre* (24) ans sont encore analphabètes. De plus, le cursus scolaire varie d'un établissement à l'autre, faisant qu'en *Haïti*, il y a une éducation à *deux* (2) vitesses.

Si l'Etat exerce un certain contrôle sur le secteur public, force est de constater que les élèves de ces établissements assistent aux cours dans des salles

⁶ *Le travail du cluster Education en Haïti, Humanitarian Exchange Magazine, Humanitarian Practice Network, octobre 2010.*

surencombrées, dans une pagaille sans pareille rendant difficile les évaluations.

Les enseignants, qualifiés pour la plupart, sont sous payés et travaillent dans des conditions difficiles.

Selon les estimations officielles, avant le 12 janvier 2010, environ *huit cent mille* (800.000) enfants en âge de scolarisation n'avaient pas accès à l'école, faute de moyens financiers.

Le 12 janvier 2010 a frappé le secteur éducatif, déjà en difficulté. Selon les estimations du **Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle**, dans le milieu scolaire, *quatre mille six cent quatre vingt treize* (4.693) personnes ont perdu la vie dont *cinq cent quarante et un* (541) enseignants, *deux cent un* (201) fonctionnaires dudit Ministère et *trois mille neuf cent cinquante et un* (3.951) élèves. De plus, les pertes matérielles sont aussi très lourdes. En effet, au moins *mille deux cent soixante trois* (1.263) bâtiments scolaires sont complètement détruits.

Le secteur universitaire a aussi enregistré des pertes en vies humaines. Au moins *trois cent quarante* (340) personnes ont perdu la vie dont *vingt* (20) enseignants, *vingt* (20) membres du personnel administratif de différentes universités touchées par le séisme et *trois cents* (300) étudiants. 78 % des bâtiments des facultés de l'**Université d'État d'Haïti** (UEH) sont gravement endommagés.

Aujourd'hui, les établissements scolaires et universitaires touchés par le séisme du 12 janvier 2010, fonctionnent sous des abris transitionnels.

1. Interruption des activités scolaires dans des régions du pays

Le **Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle** n'a jamais fait montre de souci pour le bon fonctionnement de l'instruction dans le pays. Dans plusieurs régions du pays, des interruptions des activités scolaires sont enregistrées, au cours desquelles, des écoliers sont contraints à rester chez eux pendant des semaines, voire des mois. Les exemples suivants peuvent en témoigner :

- Dans la commune de la **Grande Rivière du Nord**, les activités scolaires sont paralysées pendant au moins *trois* (3) mois à la suite d'un litige ayant opposé Alcéna FRENY et Eddy HUBERT. En effet, dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 2008, une boîte de nuit appartenant à Alcéna FRENY a été cambriolée. Le 29 novembre 2008, Alcéna FRENY aurait vu un de ses appareils volés, dans un studio dénommé **Lakay Studio** dont le

propriétaire est Eddy SAINT HUBERT. Il a requis l'appareil judiciaire aux fins de constat. Après vérification, le Juge de Paix a procédé à l'arrestation d'Eddy SAINT-HUBERT qui a affirmé avoir acquis par achat cet appareil tout en refusant de révéler l'identité du vendeur. Le maire titulaire de la Mairie de la **Grande Rivière du Nord**, Kesnel JEAN qui s'est toujours insurgé contre le fonctionnement nocturne de cette boîte de nuit qui, selon lui, trouble le sommeil des personnes habitant le quartier, a été accusé d'avoir été l'un des principaux instigateurs de ce cambriolage. Ajouté à cela, il planait déjà sur l'actuelle administration Communale des accusations de malversation, notamment dans une affaire d'un million (1.000.000) gourdes destinées à la construction de cent (100) latrines. Cette situation s'est détériorée le 18 décembre 2008, avec la réalisation des manifestations contre le maire, l'érection de barricades enflammées et la paralysie de toutes les activités au niveau de la commune de la **Grande Rivière du Nord**.

- Au lendemain du séisme du 12 janvier 2010, toutes les activités scolaires sont suspendues dans les régions touchées. Cette suspension des activités s'est répandue aux établissements localisés dans d'autres départements géographiques du pays qui n'ont pas été touchés par le séisme. Cependant, si les activités ont vite repris dans les zones non touchées, dans les départements de l'Ouest, du Sud'est et des Nippes, les activités scolaires ont eu du mal à redémarrer. De plus, l'Etat haïtien a sélectionné certaines écoles en vue de leur venir en aide et faciliter leur réouverture, notamment les écoles congréganistes. Les écoles nationales, les écoles privées sont livrées à elles-mêmes. Pour leur part, plusieurs lycées sont convertis en centres d'hébergement, empêchant ainsi la reprise des cours. Les lycéens ont dû organiser des mouvements de protestation pour forcer l'Etat Haïtien à déloger les personnes déplacées victimes du séisme. Cette situation a pris des semaines avant de se régulariser.
- Le second tour des élections Présidentielles et législatives partielles s'est tenu le 20 mars 2011 sur tout le territoire national. Les résultats partiels de ces joutes sont publiés le 4 avril 2011. Suite à cette publication, plusieurs candidats qui étaient en ballotage favorable ainsi que leurs partisans et sympathisants ont manifesté leur mécontentement. Dans la commune de **Grand-Goave**, ces manifestations ont vite pris une ampleur telle que toutes les activités de la commune sont paralysées. En effet, les écoles sont contraintes de fermer leurs portes et les écoliers, obligés de

rester chez eux⁷. Le même scénario s'est produit à **Belladères**, dans le département du **Centre**.

Il faut noter que dans la majorité des cas susmentionnés, les activités scolaires reprennent, non pas après intervention du **Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle**, mais, souvent sur initiative des notables, des parents, des enseignants et des directeurs d'école soucieux de l'avenir des enfants. En ce qui a trait aux écoles qui ont suspendu leur cours en raison du séisme, certaines d'entre elles ont bénéficié de l'aide des organisations internationales.

2. Coopération entre l'Etat Haïtien et des pays amis

Plusieurs pays étrangers dont le Cuba, Rwanda, Bénin, Sénégal, etc. ont établi avec l'Etat haïtien une coopération suivant laquelle, plusieurs centaines d'étudiants haïtiens sont admis à continuer avec leur formation académique en assistant à une faculté de leur choix. Les domaines sont nombreux : la médecine, le sport, etc.

XXII. DROIT AU TRAVAIL

Le Président René PREVAL, malgré toutes les promesses faites à la population, n'a rien mis en œuvre en vue de garantir le droit au travail au cours de son mandat, tel que consacré dans la Constitution de 1987. Aujourd'hui, le taux de chômage tourne autour de 65%. Si les employés des entreprises publiques et privées travaillent sur la base d'un salaire qui repose sur la loi sur le salaire minimum, dans le secteur informel, c'est la débrouillardise qui prévaut.

Le salaire minimum voté par l'**Assemblée Nationale**, est passé, en date du 6 octobre 2009 à cent vingt cinq (125) gourdes.

1. Liberté syndicale

La Constitution haïtienne, en son article 35.4, garantit la liberté syndicale et le droit de grève. Toutefois, compte tenu de la situation économique difficile du pays, la précarité de l'emploi et le taux élevé de chômage, le développement des activités syndicales est handicapé. En effet, les quelques rares employés syndiqués qui évoluent dans les secteurs public et privé, sont souvent persécutés par les employeurs. Ces persécutions vont de lettres de blâme à la révocation sans motif valable, de ces employés syndiqués.

⁷ **Au moment de la publication de ce rapport, le 19 mai 2011, les activités scolaires sont encore paralysées dans la commune de Grand-Goave.**

Ces syndicats sont retrouvés dans les administrations publiques telles que l'Electricité d'Haïti, les Télécommunications S.A aujourd'hui Natcom, l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti, l'Office Nationale d'Assurance Vieillesse (ONA), etc.

Les conditions générales de travail des employés de ces institutions ne se sont en rien améliorées. Au contraire. Au cours des *cinq* (5) dernières années, plusieurs grèves sont enregistrées au niveau de ces institutions dont les réclamations sont souvent de meilleures conditions de travail, le paiement de plusieurs mois d'arriérés de salaires, la régularisation des statuts des contractuels etc. De plus, des révocations en masse sont enregistrées sous le mandat de René PREVAL alors que paradoxalement, le Président n'a jamais raté une occasion pour affirmer sa volonté de respecter la Constitution haïtienne de 1987 en ce qui a trait à la liberté syndicale et d'implémenter des projets relatifs à l'emploi et à la création de travaux à haute intensité de main d'œuvre.

Cette vague de révocation doublée de persécution à l'encontre des employés syndiqués, a créé une situation de tension au sein des institutions susmentionnées. Des manifestations publiques et des grèves sont organisées. Une plateforme de syndicats est créée. En la date du 6 juin 2008, la plateforme des syndicats a rencontré le Président René PREVAL au Palais National. A l'issue de cette rencontre et sur initiative du Président de la République, une commission dénommée **Commission Présidentielle chargée d'étudier les problèmes des syndicats au sein des institutions publiques**, a été créée en vue de faire des propositions de solution aux problèmes des syndicats. Après enquêtes, un rapport circonstancié a été acheminé au Président de la République. Cependant, aucune suite n'a été donnée et, les persécutions continuent de pleuvoir sur les employés syndiqués.

XXIII. PRIVATISATION DES TELECOMMUNICATIONS SA.

Le 29 avril 2010, l'Etat Haïtien, représenté par le Gouverneur de la **Banque de la République d'Haïti** (BRH), Charles CASTEL et la compagnie publique des télécommunications du **Vietnam**, VIETTEL ont signé un accord selon lequel 60 % des actifs des **Télécommunications S.A.** passent sous le contrôle de VIETTEL. La VIETTEL a acquis les 60 % de ces actifs au prix de *cinquante-neuf millions* (59.000.000) dollars américains.

Cette acquisition a eu lieu après plusieurs mois d'intenses négociations entre l'Etat haïtien et la VIETTEL sous la supervision de la société financière internationale, une filiale de la **Banque Mondiale**. Pour justifier cette décision, les autorités haïtiennes ont avancé que l'institution **Télécommunications**

S.A., en faillite, était, depuis quelque temps, soutenue par la **Banque Centrale** à hauteur d'*un million* (1.000.000) dollars américains.

L'institution a été privatisée avec la garantie que les nouveaux employeurs garderaient les *mille quarante-cinq* (1.045) employés sous réserve que ces derniers prouvent qu'ils ont la compétence et l'habileté dans l'accomplissement de leurs tâches. *Deux cent quinze* (215) employés ont opté pour la première option et *huit cent trente* (830) sont restés au sein de la Compagnie.

1. Conditions de travail à la Natcom

Deux (2) plans sont proposés aux employés de la VIETTEL. Le premier – appelé option A – concerne les employés qui décident volontairement de laisser la NATCOM et le second – appelé option B – concerne ceux qui souhaitent rester dans la compagnie.

L'option A prévoit de fournir à l'employé :

Les prestations légales prévues dans le Code du travail, à savoir :

a) Un préavis, calculé sur la base de votre ancienneté dans la Compagnie

b) Le boni pour la période janvier 2010 – mai 2010

c) Le congé, pour l'année en cours

Une prime de séparation de douze (12) mois de salaire.

L'option B précise que l'employé recevra

a) Une prime de participation au processus de trois (3) mois de salaire

b) La jouissance de l'ancienneté

c) Une garantie d'emploi de douze (12) mois.

De plus, un nouveau contrat de travail individuel est signé par la VIETTEL et les employés. Selon ce contrat, les employés perdent plusieurs acquis tels que le droit de grève. En effet, au niveau de l'article 9 portant sur la résiliation du contrat, il est stipulé que :

Les parties s'accordent qu'après avoir informé le Bureau du Travail du Ministère des Affaires Sociales et du Travail sur la résiliation du contrat, le présent contrat peut être résilié de plein droit par la Société sans préavis à l'employé, dans les cas suivants :

Lorsque l'employé, durant son travail, s'est livré à des voies de fait contre son employeur ou contre un camarade ; s'est livré publiquement à des excès de langage tels qu'injures ou menaces ; a provoqué par sa

conduite une grave perturbation à la discipline et une interruption du travail à l'établissement.

Les employés de la NATCOM n'ont jamais cessé de lancer des mots d'ordre de grève, pour dénoncer les conditions de travail auxquelles ils sont soumis. En répression, la direction de la NATCOM a révoqué *trente-trois* (33) employés parmi eux, le plus ancien a travaillé pendant *trente-deux* (32) ans pour **les Télécommunications S.A.** alors que l'employé le plus récent de ces *trente-trois* (33) révoqués a travaillé pour cette institution, pendant *dix* (10) ans.

XXIV. PERSONNES A DEFICIENCES PHYSIQUES

Le Président René PREVAL, a, au cours de son mandat, créé une **Secrétairerie d'Etat à l'Intégration des Personnes Handicapées** qui a pour mission de servir d'interface par devant les différents ministères pour la prise en compte des personnes en situation d'handicap dans tous les programmes mis en œuvre par le Gouvernement haïtien.

Toutefois, force est de constater que cette secrétairerie est livrée à elle-même. Aucun plan effectif n'est mis en place en vue de prendre en compte les besoins des personnes à déficience physique, particulièrement celles qui sont en situation d'handicap.

Le séisme du 12 janvier 2010 a aggravé la situation de ces personnes et augmenté le nombre de personnes à déficience physique dans le pays. En effet, avant 12 janvier 2010, ces personnes ne représentaient que 10 % de la population totale, soit environ *huit cent cinquante mille* (850.000). Aujourd'hui, elles sont estimées à plus de *huit cent cinquante six mille* (856.000).

XXV. BILAN EN INFRASTRUCTURES

Sous la Présidence de René PREVAL, *trois* (3) centrales électriques sont construites. Le **Conseil National des Equipements** (CNE) a aménagé ou réhabilité plusieurs centaines de kilomètres de routes en terre battue. Parallèlement, des tronçons de route reliant les départements entre eux, ont été réhabilités ou construites avec, pour la plupart, des glissières de sécurité. Citons entre autres :

- Les tronçons reliant Port-au-Prince / Mirebalais, Cap-Haïtien / Fort-Liberté / Ouanaminthe, Cayes / Port-salut / Tiburon, Port-au-Prince / Saint-Marc / Gonaïves, sont construites.

- Les tronçons de route Saint Raphaël/Saint Michel de l'Attalaye, Marchand Dessalines/Saint-Michel de l'Attalaye, Saint-Michel de l'Attalaye/Marmelade, Gros Morne/Gonaïves, sont en terre battue.
- Les tronçons de route Mirebalais/Hinche, Cayes/Jérémie, Pont Sondé/Petite Rivière de l'Artibonite sont en phase de finition.
- Les tronçons de route Marchand Dessalines/Barrière Batiou, plusieurs tronçons de la route nationale # 2 sont réhabilités.

Des ouvrages d'art tels que des ponts, des buses, des canaux de drainage, sont construits notamment aux **Gonaïves**. Des travaux de curage sont réalisés en terme de préparation aux inondations. Des murs secs sont érigés en vue de réduire le débit de l'eau et de la canaliser vers la mer. Aujourd'hui, des ponts sont en construction sur plusieurs tronçons de route dont, celui reliant Gros morne/Port-de-Paix,

Plusieurs lacs collinaires sont construits, notamment dans le département du **Centre**.

XXVI. COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS

Le bilan des *cinq* (5) années de présidence de René PREVAL est mitigé. Plus que jamais, le pays est affaibli, quel que soit le point considéré.

1. Sur le plan politique

Le Président René PREVAL a hérité d'une situation politique explosive entretenue par ceux-là qui l'ont porté au Pouvoir, majoritairement partisans de l'ancien Président Jean Bertrand ARISTIDE. Les questions à l'ordre du jour étaient entre autres, le retour de Jean Bertrand ARISTIDE, la libération des hauts dignitaires lavalas et d'hommes de mains, inculpés dans plusieurs actes répréhensibles commis sous la Présidence de Jean Bertrand ARISTIDE dont entre autres, le **Massacre de la Scierie**.

Le Président René PREVAL a aussi hérité d'une situation sécuritaire précaire. En effet, l'**Opération Bagdad**, lancée en septembre 2004, s'était renforcée et les bandits s'étaient spécialisés dans l'enlèvement et la séquestration contre rançon où des montants faramineux étaient réclamés aux parents et proches des victimes.

Au cours des *deux* (2) premières années de son mandat, le Président René PREVAL a stabilisé le pays par la formation d'un Gouvernement de consensus regroupant les différents partis politiques suivant leur niveau de représentation dans la 48^{ème} législature. De plus, à sa montée au pouvoir et contrairement à ses prédécesseurs, le Président René PREVAL n'a pas engagé de chasse aux sorcières au niveau de l'administration publique. Les délégués départementaux, les vice-délégués des arrondissements, une bonne partie des Directeurs Généraux tels que le Directeur Général de la PNH, le Directeur Général des Archives Nationales, le Directeur Général de l'Office d'Assurances des Véhicules Contre Tiers (OAVCT), etc., les Commissaires du Gouvernement, ont pu garder leur poste. Conséquemment, l'administration publique a connu une certaine stabilité.

Le Président René PREVAL a manifesté peu de volonté en vue de réaliser, selon la Constitution, les différentes élections qui devaient l'être, au cours de son mandat. Les élections législatives partielles pour renouveler à tour de rôle, le tiers du **Sénat** sont organisées tardivement. Ceci a porté l'Exécutif et le Parlement à proroger le mandat des Sénateurs concernés par ces élections. Ce retard est aussi constaté au niveau des élections des **Députés**. Cependant, les élections pour la mise en place des Assemblées territoriales devant aboutir à la formation du **Conseil Electoral Permanent** n'ont jamais constitué une priorité pour le Président, en dépit des nombreuses promesses faites en ce sens.

La 48^{ème} Législature s'est évertuée, au cours des *cinq* (5) dernières années, à s'immiscer dans des sujets qui ne la concernent pas au lieu de s'atteler à sa tâche. De plus, au cours du mandat de René PREVAL, le Parlement s'est converti en un espace de marchandage et de commercialisation des décisions. Les votes sont le plus souvent monnayés et motivés par des intérêts mesquins des Parlementaires dont plusieurs sont impliqués dans des scandales de drogue, de blanchiment d'argent, de vente de visas, de corruption, etc.

Dans nombre de ses interventions, le Président René PREVAL accuse la Constitution de 1987 d'être responsable de tous les maux du pays et de constituer une source d'instabilité politique. De ce fait, il a proposé aux Parlementaires de la 48^{ème} Législature, un projet d'amendement de la **Constitution**. Ce projet d'amendement est voté par la 48^{ème} législature et soumis à la première session de la 49^{ème}. Cependant, force est de constater que plusieurs des propositions contenues dans le projet d'amendement répondent à des besoins sociaux.

A la fin de son mandat, le Président René PREVAL a permis le retour au pays, de *deux* (2) anciens Présidents, savoir, l'ancien dictateur et Président à vie, Jean Claude DUVALIER et Jean Bertrand ARISTIDE.

En matière de lutte contre la corruption, le Président René PREVAL n'a jamais raté une occasion pour annoncer que son Gouvernement travaille à combattre la corruption sous toutes ses formes. Cependant, les mesures prises en ce sens n'ont jamais abouti. Des centaines de millions de dollars américains sont dépensés par les différents Gouvernements qui se sont succédé pendant la présidence de René PREVAL, dans l'opacité la plus totale. Plusieurs directeurs d'organismes autonomes sont indexés en raison de leur gestion frauduleuse mais, aucun d'entre eux n'est passé par devant l'instance de jugement.

En réalité, la lutte contre la corruption en Haïti se fait de manière sélective. Plusieurs rapports sont produits par l'**Unité de Lutte Contre la Corruption** (ULCC) et acheminés aux autorités judiciaires pour les suites légales. Cependant, peu de suite a été donnée à ces rapports. De plus, des rapports d'agences internationales portant sur l'indice de perception de corruption, classent **Haïti** parmi les *quatre* (4) pays les plus corrompus au Monde et, l'un (1) des *vingt* (20) principaux pays de transit de la drogue.

Des actes de corruption, de malversation et d'administration frauduleuse sont constamment dénoncés dans l'administration publique notamment au sein de l'OAVCT, des Archives Nationales, de l'ONA, des Télécommunications S.A., des ministères, de l'appareil judiciaire, des mairies, etc. Ils sont tous mis dans les tiroirs.

La Commission Nationale de Passation des Marchés est souvent mise à l'écart dans le cadre des transactions financières. Le Coordonnateur de cette commission Jean François Robert MARCELLO est porté disparu dans des conditions mystérieuses. A date, lumière n'est pas faite sur cette disparition.

Le Juge d'instruction Jean Ostrick HERCULE qui avait ordonné le gel des fonds des dignitaires Lavalas inculpés de corruption, a été récompensé par le Président René PREVAL, pour avoir autorisé le déblocage de ces fonds, quelques semaines après l'élection de celui-ci. Il a été nommé Directeur Général de L'UCREF. De plus, la plainte déposée aux **Etats-Unis d'Amérique** contre l'ex-Président Jean Bertrand ARISTIDE a été retirée par le Président René PREVAL.

2. Sur le plan judiciaire

Sous la Présidence de René PREVAL, les institutions étatiques sont affaiblies suite à la création de commissions appelées à faire le même travail que les institutions, reconnues par la Constitution et les Lois de la République.

L'appareil judiciaire n'a pas été renforcé. La **Cour de Cassation** a fonctionné pendant tout le mandat du Président René PREVAL, avec un Président intérimaire en dépit du fait que le Parlement ait tenté de régulariser cette

situation par la soumission au Président de *trois* (3) noms desquels il devait choisir le Président de la **Cour de Cassation**. Les *trois* (3) lois votées par le Parlement dans le cadre de la réforme de la Justice, n'ont jamais été mises en application. Leur mise en œuvre a été sciemment bloquée par le Président René PREVAL.

Plusieurs palais de justice sont réhabilités grâce à l'aide de la communauté internationale. De plus, un ajustement de salaire des Magistrats a été réalisé au cours du mandat de René PREVAL. Toutefois, les conditions de travail des Magistrats ne sont pas standardisées. En effet, des moyens onéreux sont accordés aux Magistrats en fonction de leur accointance avec le pouvoir. Des Magistrats – notamment dans la juridiction de **Port-au-Prince** - disposent d'un cortège de véhicules dont des blindés alors que d'autres n'ont aucun moyen de transport.

Parallèlement, des Magistrats, révoqués dans le passé, en raison de leur implication dans des actes de corruption, sont réintégrés dans le système avec la bénédiction du Président René PREVAL qui, ce faisant, prouve qu'il n'avait aucun intérêt à travailler au renforcement du système judiciaire haïtien. Des conflits en cascade ont secoué l'appareil judiciaire, tels des scandales impliquant des Magistrats dans des dossiers de drogue, des litiges entre les institutions judiciaires et policières, etc. Le Président René PREVAL, à chaque fois, a préféré appliquer la politique du pourrissement de la situation plutôt que d'user de son autorité en vue de mettre fin à ces crises.

Au cours des *cinq* (5) dernières années, des séances d'assises criminelles avec et sans assistance de jury sont réalisées dans les différentes juridictions du pays. Cependant, la réalisation de ces sessions n'a pas eu une grande incidence sur la problématique de la détention préventive prolongée. De plus, aucun effort n'est fait par le pouvoir judiciaire en vue d'améliorer la qualité des séances et redresser les problèmes récurrents tels que non comparution des témoins cités, non comparution des jurés, etc.

Sous l'instigation du Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de **Port-au-Prince** d'alors, Me Claudy GASSANT, des centaines de prisonniers sont libérés.

La situation des prisonniers n'a connu aucun changement, en dépit du fait que le Président René PREVAL ait créé plusieurs commissions devant travailler sur la problématique de la détention préventive prolongée. De plus, les prisonniers font face aux problèmes récurrents de l'administration pénitentiaire tels que promiscuité, insalubrité, surencombrement cellulaire, etc. Cette situation a empiré après le séisme du 12 janvier 2010, étant donné la réduction de la capacité d'accueil du parc carcéral haïtien.

3. Sur le plan sécuritaire

Sur le plan sécuritaire, le Président René PREVAL, a d'abord essayé de négocier avec les bandits à travers la CNDDR, en vue de récupérer les armes en circulation. Face à l'échec cuisant de ces tentatives de négociations, il a autorisé la PNH et la MINUSTAH à sévir contre les gangs armés qui avaient fait de certains quartiers leur repère. Plusieurs opérations sont réalisées. Elles se sont soldées par la mort et l'arrestation de nombre de membres de gangs armés. L'Etat qui était absent dans plusieurs artères de la zone métropolitaine, a pu y être réinstallé. Cependant, il faut aussi souligner que les opérations menées par la PNH et la MINUSTAH ne sont pas soutenues par l'appareil judiciaire qui, à **Port-au-Prince**, a procédé à la libération de nombre de ces individus.

Après le séisme du 12 janvier 2010, la situation sécuritaire du pays s'est empirée avec l'évasion de plusieurs détenus et l'effondrement de nombre de bâtiments ayant abrité des commissariats, des sous-commissariats, des tribunaux de paix et le palais de Justice de **Port-au-Prince**. Au cours du quinquennat de René Préval, la PNH a procédé à l'arrestation de *soixante treize mille six cent vingt-huit* (73.628) individus. De plus, le nombre de policiers a été renforcé.

4. Sur le plan socio-économique

Au cours du mandat de René PREVAL, la gourde est stabilisée vis-à-vis du dollar américain, autour de *quarante* (40) gourdes pour un (1) dollar. Toutefois, la production nationale a été négligée malgré toutes les promesses du Président. La population s'est appauvrie d'avantage. Le chômage bat son plein. Le Président René PREVAL a désengagé l'Etat vis-à-vis de ses responsabilités de réaliser les droits socio-économiques de la population qui est livrée à elle-même. Cette situation s'est aggravée avec la privatisation des **Télécommunications S.A**, les nouveaux actionnaires ayant eux aussi procédé à la révocation de plusieurs employés.

La liberté syndicale n'a pas été garantie. Des employés syndiqués sont révoqués sur la base de raisons farfelues en dépit du fait que le Président de la République ait été informé de la crise qui gangrénait l'administration publique et de la persécution dont étaient victimes les employés syndiqués de la part de leurs supérieurs hiérarchiques. Encore une fois, le Président a préféré appliquer la politique du pourrissement de la situation.

Plusieurs pays amis d'Haïti ont fait des promesses d'aide financière au pays. Des centaines de millions sont offerts pour des projets visant à améliorer les

conditions générales de vie de la population. Cependant, aucun changement ne sera remarqué.

Le Président René PREVAL a fait de la production nationale son cheval de bataille, en promettant d'appuyer les cultivateurs dans l'octroi d'équipements, de matériel végétal et d'engrais, pour faire fructifier la terre. Des motoculteurs sont achetés par le Gouvernement via son **Ministère de l'Agriculture**. Cependant, ces motoculteurs ont servi à des fins politiques. Les engrais sont distribués en quantité insuffisante. Ils n'ont pas été utilisés à bon escient. En effet, les données relatives aux risques atmosphériques et géologiques n'ont pas été maîtrisées par les responsables qui n'ont pas pensé à associer la restauration de l'environnement à la production nationale.

Des centaines de millions de gourdes sont déboursés par le **Ministère de l'Agriculture** en appui à l'augmentation de la production nationale. Cependant, les impacts de ces débours ne sont pas palpables, mise à part la construction de certains lacs collinaires.

La **Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti** (CIRH), créée après le séisme du 12 janvier 2010, à la faveur de la Loi portant amendement de la Loi sur l'état d'urgence de septembre 2008, est inconstitutionnelle parce qu'elle offre, contrairement aux prescrits de la Constitution de 1987, des pouvoirs illimités à des étrangers dans la prise de décisions à caractère national. De plus, le vote des projets se fait dans l'opacité la plus totale. Les institutions de la société civile sont écartées dans la formation de cette instance appelée pourtant à reconstruire le pays. A date, les résultats des nombreux travaux effectués par cette commission ne sont ni visibles, ni connus.

Sur le plan de la Santé, plus que jamais, **Haïti** est dépendant des organisations internationales œuvrant dans le domaine de la santé. Des grèves en cascade sont enregistrées tout au cours des *cinq* (5) ans de la Présidence de René PREVAL, au sein des centres hospitaliers publics pour réclamer de meilleures conditions de travail et le paiement d'arriérés de plusieurs mois de salaire.

Parallèlement, les hôpitaux privés fonctionnent sans la supervision de l'Etat haïtien et facturent les malades onéreusement alors que la qualité des soins fournis reste questionnable.

Sur le plan éducatif, le Ministère **de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle** est resté amorphe au cours du mandat de *cinq* (5) ans de René PREVAL. Plus que jamais, l'Etat haïtien a perdu son emprise sur le fonctionnement des établissements scolaires. Cette situation est éclatée au grand jour avec l'effondrement d'au moins *deux* (2) établissements scolaires entraînant le décès de près d'une centaine d'écoliers et d'enseignants.

A plusieurs reprises, les activités scolaires sont interrompues dans des localités du pays. En ces occasions, le Ministère n'est jamais intervenu pour favoriser la reprise des cours.

L'**Université d'Etat d'Haïti** (UEH) a traversé plusieurs crises au cours du mandat de René PREVAL. Une commission a été créée mais, elle n'a pas donné de résultats concluants.

Le Président René PREVAL a créé une **Secrétairerie d'Etat à l'Intégration des Personnes Handicapées**. Ceci constitue le seul point positif, en ce qui a trait à sa politique vis-à-vis des personnes à déficience physique. Après le séisme du 12 janvier 2010, le nombre de personnes à déficience motrice a dramatiquement augmenté. Aucune politique de prise en compte de cette catégorie n'a été envisagée. Si sur le plan institutionnel, l'Etat a créé une structure devant représenter les personnes à déficience motrice au sein même du Gouvernement pour défendre leurs intérêts dans l'application des politiques générales, dans la réalité, les conditions de ces personnes ne se sont en rien améliorées.

En guise de conclusion, le mandat de cinq (5) ans du Président René PREVAL peut être considéré comme un échec pour le pays car, quel que soit le point considéré, les résultats sont mitigés. Il reste cependant à espérer que le prochain Gouvernement utilisera la Loi comme boussole et s'attèlera à sa lourde tâche que constitue la reconstruction d'Haïti selon une approche axée sur les droits humains.

Bibliographie

1. Rapports de source externe

Déclaration de politique générale, présentée par Jacques Edouard Alexis, Premier Ministre, 7 juin 2006, 21 pages.

Bilan de l'année 2007, Michel Soukar, décembre 2007.

Bilan de l'année 2007, Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti (IGPNH), janvier 2008, 42 pages.

Statistiques en rapport avec la situation actuelle des bandits évoluant à Cité Soleil, Police Nationale d'Haïti, Direction Centrale de la Police Judiciaire, Bureau de Renseignements Judiciaires, BRJ/SA/007-08, 11 février 2008, 21 pages.

Déclaration de politique générale, présentée par Michèle Duvivier Pierre Louis, Première Ministre, août 2008, 27 pages.

2008 : l'année de toutes les catastrophes, Michel Soukar, décembre 2008.

Rapport Bilan VIII : Cas de violence accueillis et accompagnés dans les centres Douvanjou de la Jofa de Juillet à décembre 2008, janvier 2009, 23 pages.

Rapport Bilan IX : Cas de violence accueillis et accompagnés dans les 21 centres Douvanjou de la SOFA de janvier à juin 2009, juillet 2009, 25 pages.

Haïti - Bilan de l'année 2009, Michel Soukar, décembre 2009.

Rapport de synthèse 1, présenté par la Commission Présidentielle chargée d'étudier les problèmes des syndicats au sein des entreprises publiques 29 pages.

Rapport de synthèse 2, présenté par la Commission Présidentielle chargée d'étudier les problèmes des syndicats au sein des entreprises publiques 29 pages.

Différents rapports présentant les bilans annuels de la Police Nationale d'Haïti (PNH) ; Différents rapports de la Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Différents rapports publiés par le Programme Alimentaire Mondial (PAM), les Fonds des Nations-Unies pour l'Alimentation (FAO), Fonds des Nations-Unies pour l'enfance Réseau.

Rapport sur les réalisations de la 48^{ème} législature, Bureau du Ministre chargé des relations avec le Parlement ; Parlement haïtien, 18 pages.

2. Rapports publiés par le Réseau National de Défense des Droits humains (RNDDH)

Assises criminelles de l'Eté 2006 : l'appareil judiciaire marque un point important dans la lutte contre la détention préventive prolongée ; septembre 2006, 10 pages

Journée Internationale des Prisonniers : le RNDDH fait le point sur la détention préventive prolongée et les conditions de détention, octobre 2006, 15 pages.

Assises criminelles de l'année judiciaire 2006 – 2007 à travers le pays : le RNDDH encourage la lutte contre la détention préventive prolongée dans le respect des règles du procès équitable, novembre 2007, 12 pages.

Journée Internationale des Prisonniers : Le RNDDH fait la radiographie des centres de détention du pays, 28 octobre 2007, 12 pages.

Journée Internationale des Prisonniers : le RNDDH plaide pour un régime pénitentiaire répondant au respect de la dignité humaine, octobre 2008, 7 pages.

Soixante ans de la Déclarations Universelle des Droits de l'Homme : où en est Haïti au regard des Droits Sociaux et Economiques, décembre 2008

Rapport des assises criminelles de l'année judiciaire 2007 – 2008, novembre 2008, 13 pages.

Rapport du RNDDH sur les élections sénatoriales partielles, juin 2009.

Le RNDDH présente la radiographie des prisons du pays, octobre 2009, 25 pages.

Rapport sur les sessions criminelles de l'année judiciaire 2008 – 2009, octobre 2009, 15 pages.

Observations générales sur les audiences criminelles tenues au cours de l'année judiciaire 2009 – 2010, octobre 2010, 15 pages.

Le RNDDH présente l'état des lieux du parc carcéral haïtien, octobre 2010, 15 pages.
L'Etat d'urgence : le RNDDH analyse la Loi du 9 septembre 2008 adoptée par le Parlement.

Le RNDDH présente son rapport sur le second tour des élections présidentielles et législatives partielles du 20 mars 2011, 23 mars 2011, 37 pages.

12 janvier 2010 – 12 janvier 2011 : Le RNDDH dresse le bilan de la situation du pays un an après le séisme, 24 pages.

3. Différents sites consultés

- <http://reliefweb.int/taxonomy/term/113>
- <http://www.lenouvelliste.com/>
- <http://www.unocha.org/where-we-work/haiti>
- <http://www.metropolehaiti.com>
- <http://www.radiokiskeya.com/>